



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DE LA CC SAÔNE-BEAUJOLAIS

Partie 2 – Contexte socio-économique

Fiche n°5

Agriculture et sylviculture



Sommaire

1. Les documents de référence.....	4
2. Une activité agricole prégnante, mais en déclin	4
2.1. Une baisse du nombre d'exploitations, mais une augmentation de leur taille	5
2.2. Une filière sylvicole à fort potentiel de développement, mais qui rencontre des difficultés	30
3. Une activité engendrant des impacts environnementaux	39
3.1. Les impacts sur l'air, le climat et l'énergie.....	39
3.2. De forts impacts sur l'eau	39
3.3. Un impact sur les sols et les milieux naturels non négligeable.....	39
3.4. Une vulnérabilité de ces filières face aux changements climatiques à venir	39
3.5. Quel devenir de l'agriculture ?.....	39
4. Synthèse	41

1. Les documents de référence

Au 1^{er} janvier 2020, les documents de référence sont les suivants :

- Le plan Écophyto (2008) : objectif de diminution du recours aux produits phytosanitaires de 50 % selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25 % d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et une supplémentaire à l'horizon 2025 grâce à des mutations plus profondes.
- Le projet agroécologique pour la France engagé le 18 décembre 2012 lors de la conférence nationale « Produisons autrement » : doit permettre l'accompagnement de cette mutation du modèle agricole vers la double performance économique et environnementale.
- Le plan national de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles 2014-2020.
- Politique agricole commune (PAC) 2015-2020.
- Le programme national de la forêt et du bois 2016-2026.
- Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.
- Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021.
- Le Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.

Au 1^{er} janvier 2020, les engagements régionaux et locaux concernant la CC Saône-Beaujolais sont les suivants :

- Le schéma régional de la gestion sylvicole (SRGS) de la région Rhône-Alpes, approuvé le 16 juin 2005.
- L'arrêté préfectoral n° 1261-2005 stipulant que dans le Rhône, tout défrichement d'un massif supérieur à 4 ha est soumis à autorisation, et tout défrichement, quelle que soit la surface défrichée dans un bois supérieur à 4 ha, est soumis à autorisation.
- La Charte forestière du Beaujolais, portée par le Syndicat mixte du Beaujolais et animée par Fibois 69. Il s'agit d'un outil de développement du territoire non réglementaire destiné à recenser, communiquer et faire vivre toutes les actions du territoire sur la filière bois (mobilisation des acteurs et capitalisation).

2. Une activité agricole prégnante, mais en déclin¹

L'agriculture façonne le paysage du territoire de la Communauté de communes Saône-Beaujolais. Le Val de Saône, dominé par les cultures céréalières, les coteaux viticoles et le Haut-Beaujolais où l'élevage et la sylviculture marquent les paysages des piémonts du Mont Saint-Rigaud, du bocage et les sources des cours d'eau témoignent de la diversité du terroir. Ces trois ensembles agricoles se sont installés du fait de spécificités locales précises, mais ont par la suite encore davantage accentué ces spécificités, en empreignant le paysage à travers les vignes dans les coteaux, le remembrement de parcelles dans le Val de Saône, le bocage et les plantations de résineux sur le Haut-Beaujolais.

L'agriculture couvre ainsi près de la moitié du territoire et les boisements un peu plus d'un tiers.

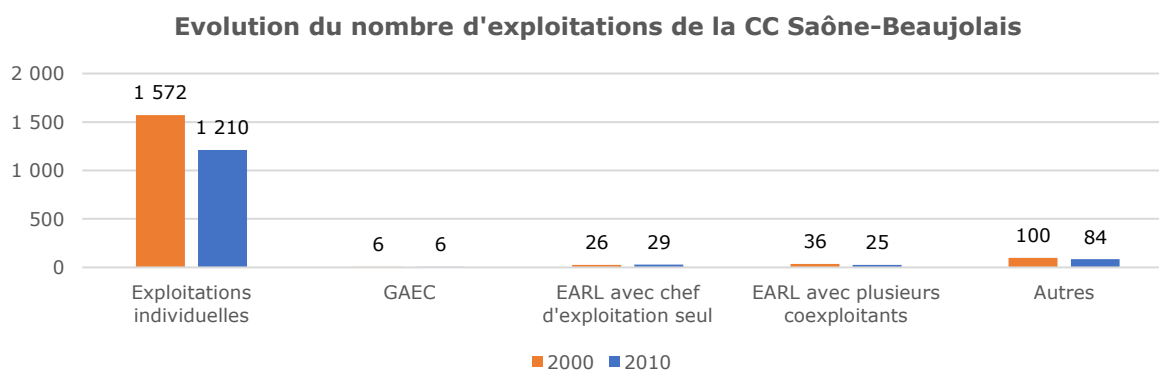
Les emplois agricoles et sylvicoles représentent 11,6 % des emplois du territoire en 2015 (INSEE). Même s'ils ont subi une baisse de plus de 30 % depuis 1999, ils restent nettement plus nombreux qu'à l'échelle du SCoT du Beaujolais (4,8 %), du département (0,9 %) et de la région (2,4 %).

En 2010, l'agriculture du territoire occupe un peu plus de 25 600 hectares contre 27 000 en 2000, soit 48 % de la CC Saône-Beaujolais.

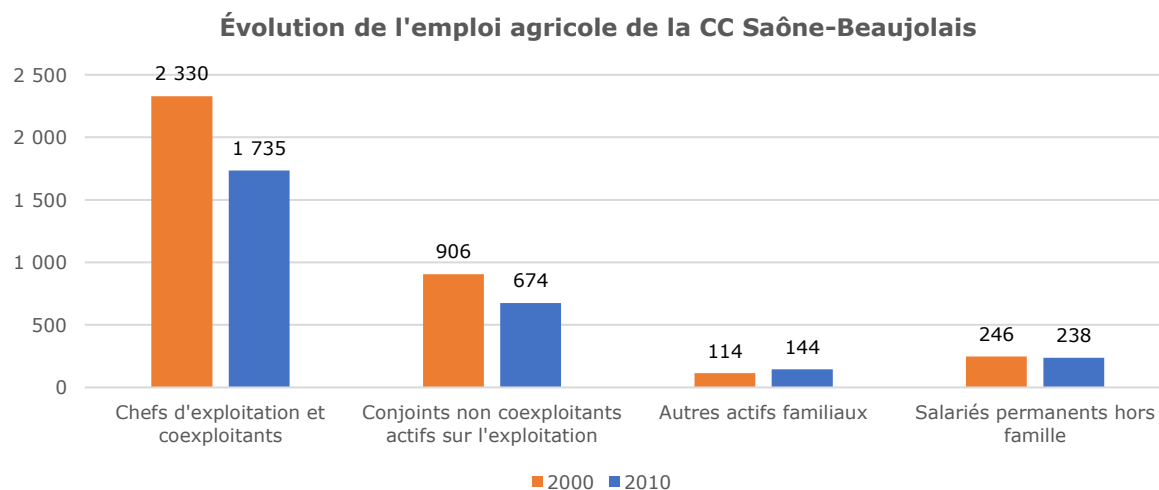
¹ SOURCES : RECENSEMENT AGRICOLE (2010), PORTRAIT AGRICOLE DU RHONE (AGRESTE, 2018), EIE DU PLUi DU HAUT-BEAUJOLAIS. DU FAIT DU SECRET STATISTIQUE, CERTAINES DONNEES NE SONT PAS ACCESSIBLES EN DETAIL, ET DES ECARTS DE CHIFFRES PEUVENT ETRE PRESENTES CI-APRES, NOTAMMENT AU NIVEAU DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS.

2.1. Une baisse du nombre d'exploitations, mais une augmentation de leur taille

L'activité agricole compte 1 583 exploitations en 2010 pour 2 791 emplois, contre 2 140 exploitations en 2000 pour 3 596 emplois, soit une baisse de 26 % du nombre d'exploitations. La majorité des exploitations sont individuelles. C'est ainsi ce type de statut qui a été le plus impacté par la déprise, avec une réduction de 23 %.



La CC Saône-Beaujolais compte 2 791 emplois agricoles en 2010, soit 1,8 par exploitation. C'est 22 % de moins qu'en 2000, seul le nombre d'actifs familiaux, hors chefs d'exploitation et conjoints non-coexploitants, a augmenté de 26 %. Le nombre d'emplois par exploitation a quant à lui légèrement augmenté : 1,8 en 2010 pour 1,7 en 2000.



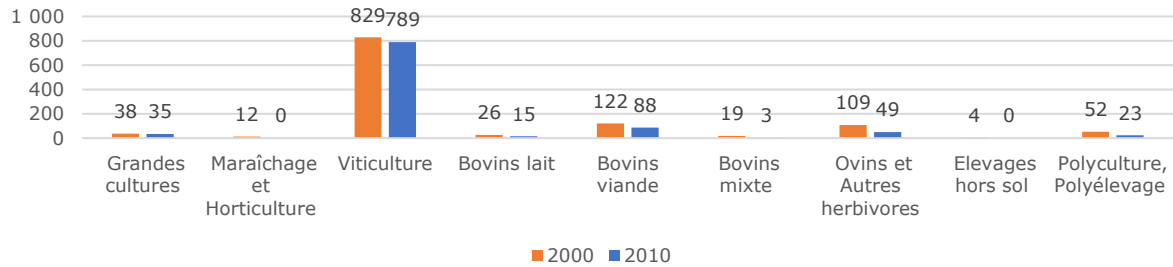
En parallèle, les surfaces moyennes des exploitations ont augmenté de 27 %, passant de 12,8 ha à 16,4.

Ainsi, les exploitations s'agrandissent, emploient davantage de personnes, mais sont de moins en moins nombreuses.

→ Une activité viticole dominante

L'activité agricole dominante est la viticulture avec 789 exploitations soit 50 % du total, suivie de l'élevage bovin viande (88 exploitations). Entre 2000 et 2010, toutes les activités agricoles ont vu leur nombre d'exploitations diminuer : -35 % d'exploitations à l'échelle du territoire intercommunal. La plus forte baisse touche le maraichage et l'élevage hors-sol : aucune exploitation n'était recensée en 2010. Les résultats sont à pondérer compte tenu du secret statistique.

Évolution du nombre d'exploitations par activité agricole de la CC Saône-Beaujolais



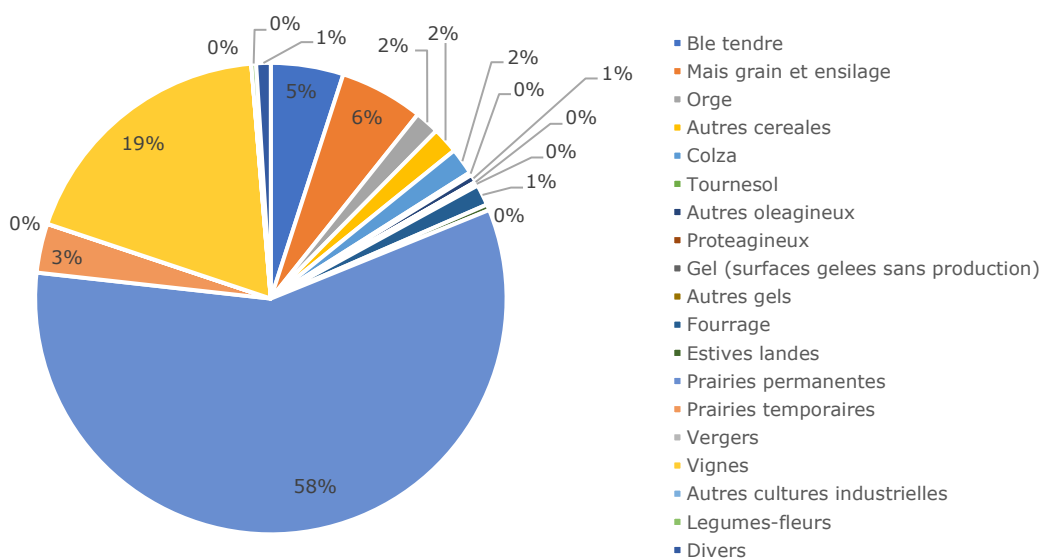
En 2010, la majorité des surfaces exploitée est destinée au fourrage et prairies (67 %). Les surfaces toujours en herbe occupent 60 % de la Surface agricole utilisée (SAU) et les vignes 14 %. Le reste est partagé entre céréales (15 %), oléagineux (3 %), légumes-fleurs (0,3 %) et divers (0,4 %). Alors que la vigne représente la moitié du nombre d'exploitations agricoles, elle ne consomme fort logiquement que 14 % des surfaces agricoles du territoire.

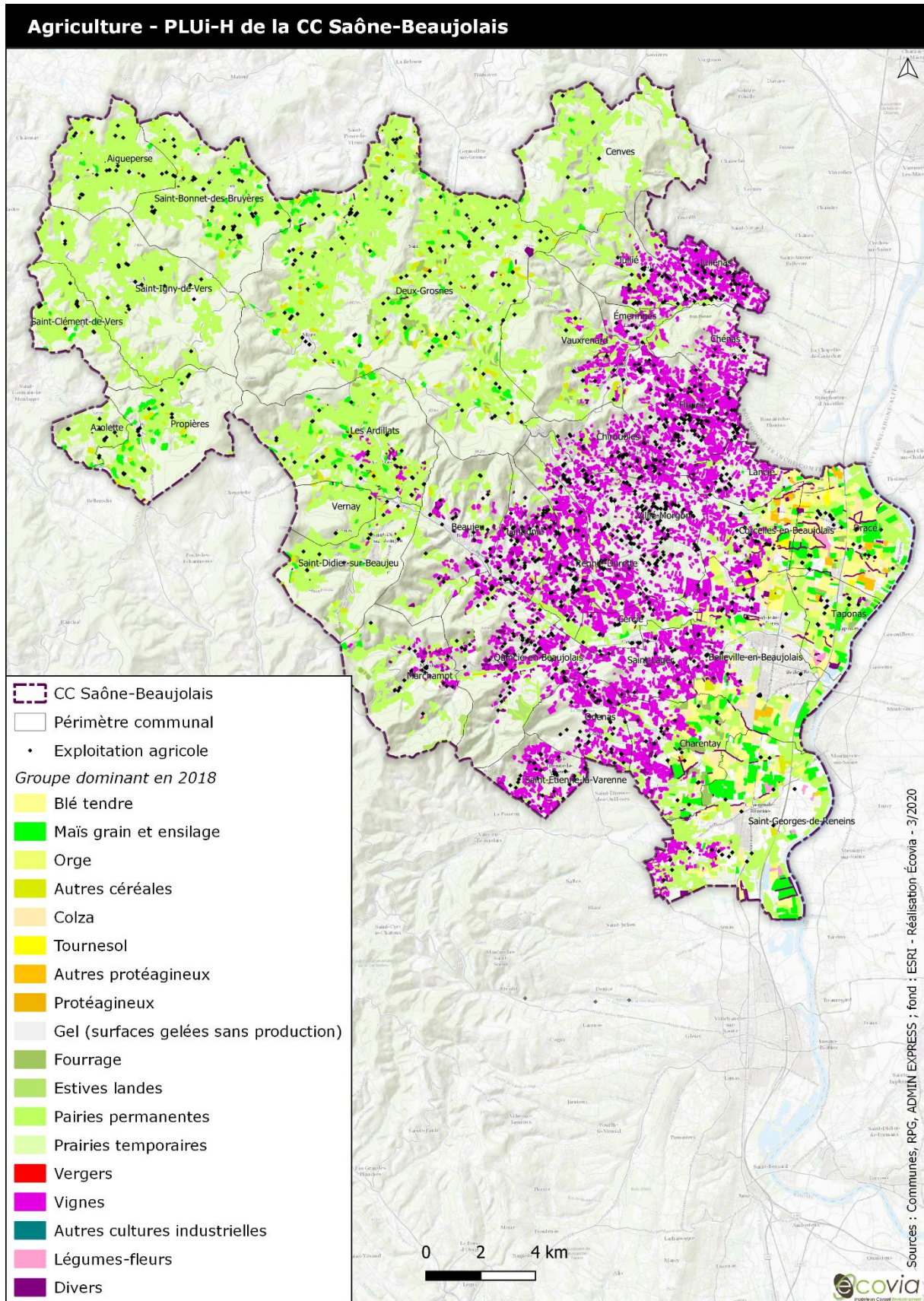
En 2018, ces proportions restent similaires : les prairies dominent, suivies des vignes (19 %).

Culture dominante (RPG 2018 et 2010, traitement SIG)

Code culture	Culture dominante	Surface (ha) 2018	Part de la SAU en 2018	Part de la SAU en 2010
1	Blé tendre	989	5 %	5 %
2	Mais grain et ensilage	1140	6 %	8 %
3	Orge	332	2 %	1 %
4	Autres céréales	357	2 %	1 %
5	Colza	362	2 %	1 %
6	Tournesol	40	0 %	1 %
7	Autres oléagineux	107	1 %	0 %
8	Protéagineux	7	0 %	0 %
11	Gel (surface gelée sans production)	51	0 %	0 %
16	Fourrage	284	1 %	0 %
17	Estives landes	79	0 %	0 %
18	Prairies permanentes	11 500	58 %	60 %
19	Prairies temporaires	669	3 %	7 %
20	Vergers	2	0 %	0 %
21	Vignes	3682	19 %	14 %
24	Autres cultures industrielles	0	0 %	0 %
25	Légumes-fleurs	65	0 %	0 %
28	Divers	198	1 %	0 %
Total		19 863		

Registre parcellaire graphique (déclarations PAC 2018)





Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a été réduit d'un tiers, tandis que la baisse à l'échelle française était d'un facteur 2, ce qui témoigne de l'importance et de la plutôt bonne résistance de l'activité agricole sur le territoire. Excepté pour l'évolution du cheptel, pour la surface agricole utilisée et pour la superficie en terres labourables, les évolutions ont été plus lentes sur le territoire qu'à l'échelle nationale.

Synthèse du recensement agricole et évolutions

	CC Saône-Beaujolais			France			
	1988	2000	2010	1988/2000	2000/2010	1988/2010	1988/2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la région	807	687	515	-15 %	-25 %	-36 %	-52 %
Travail dans les exploitations agricoles (unité de travail annuel [UTA])	1 620	1 383	1 143	-15 %	-17 %	-29 %	-48 %
Superficie agricole utilisée (ha)	10 275	10 175	9 414	-1 %	-7 %	-8 %	-6 %
Cheptel (en unité de gros bétail [UGB], tous aliments)	4 908	3 744	3 336	-24 %	-11 %	-32 %	-9 %
Superficie en terres labourables (ha)	3 646	3 676	3 486	1 %	-5 %	-4 %	7 %
Superficie en cultures permanentes (ha)	3 923	4 037	3 681	3 %	-9 %	-6 %	-15 %
Superficie toujours en herbe (ha)	2 551	2 330	2 228	-9 %	-4 %	-13 %	-25 %

→ Contraintes rencontrées par le monde agricole

Conflits d'usage et de voisinage

Plusieurs élus, acteurs, habitants et exploitants ont fait remonter des conflits d'usage lors des ateliers, du Grand débat de mars 2019 ou de la rencontre avec les acteurs agricoles (le 18 juillet 2019). Des riverains (y compris des exploitants) se plaignent en effet des nuisances sonores causées notamment par la circulation d'engins et des pollutions émises par les exploitations voisines, notamment lors des épandages dans les vignes, et parfois des déplacements d'animaux.

Pression foncière et consommation de terres agricoles

La consommation d'espace s'est faite majoritairement au détriment des espaces agricoles ces dernières années. Il a été évoqué par les exploitants des cas de rétention de parcelle agricole : il existe des propriétaires qui attendent que leur parcelle agricole en déprise redevienne constructible plutôt que de la vendre à un exploitant.

Dans le Val de Saône, les friches maraichères sont exposées à la pression foncière, davantage que dans le reste de la CC Saône-Beaujolais.

Dans le Haut-Beaujolais, la pression foncière sur le territoire est beaucoup moins présente que par le passé. Néanmoins, l'acquisition de parcelles peut être retardée en raison de la distribution prioritaire des terres agricoles aux connaissances des propriétaires. D'autre part, certaines successions relativement longues gèlent certaines parcelles agricoles.

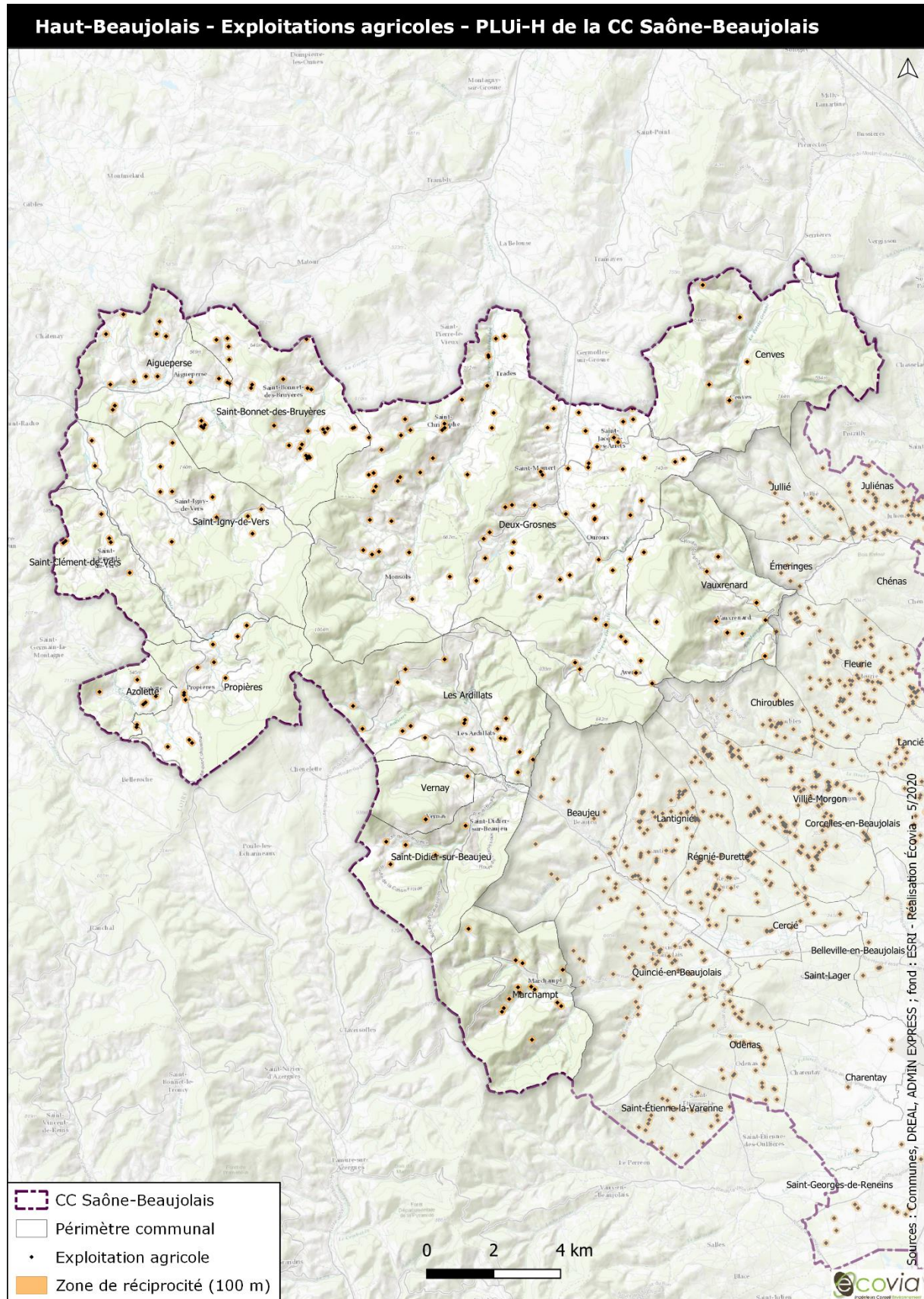
Localisation et accès aux parcelles et aux bâtiments d'exploitation

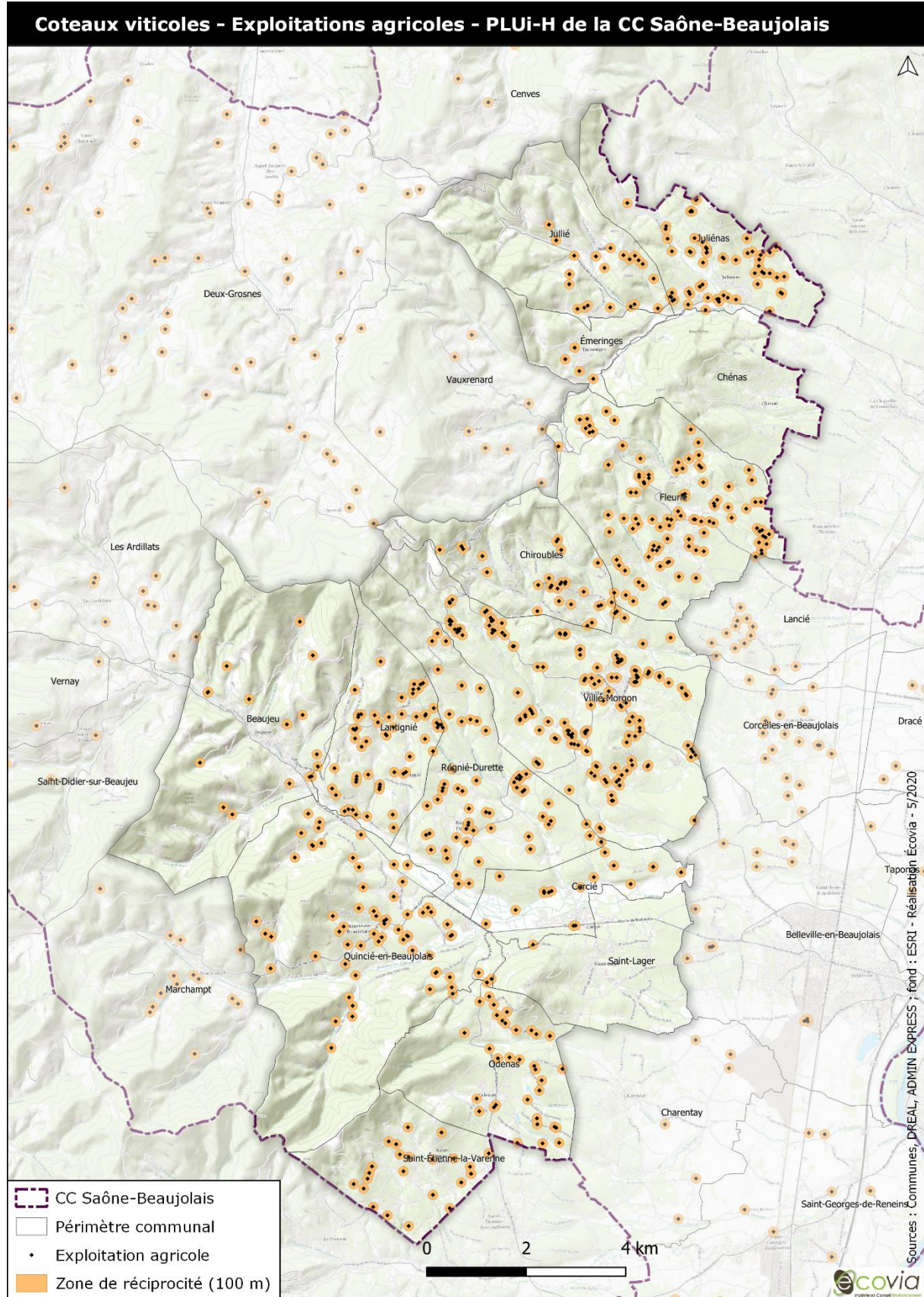
En contexte de déprise viticole, la question de l'accès et de la mécanisation des parcelles est importante. Il s'agit de s'interroger sur la pérennisation de ces secteurs (permettre le replantage ou la mutation en prairie) et ne pas les laisser évoluer en friche.

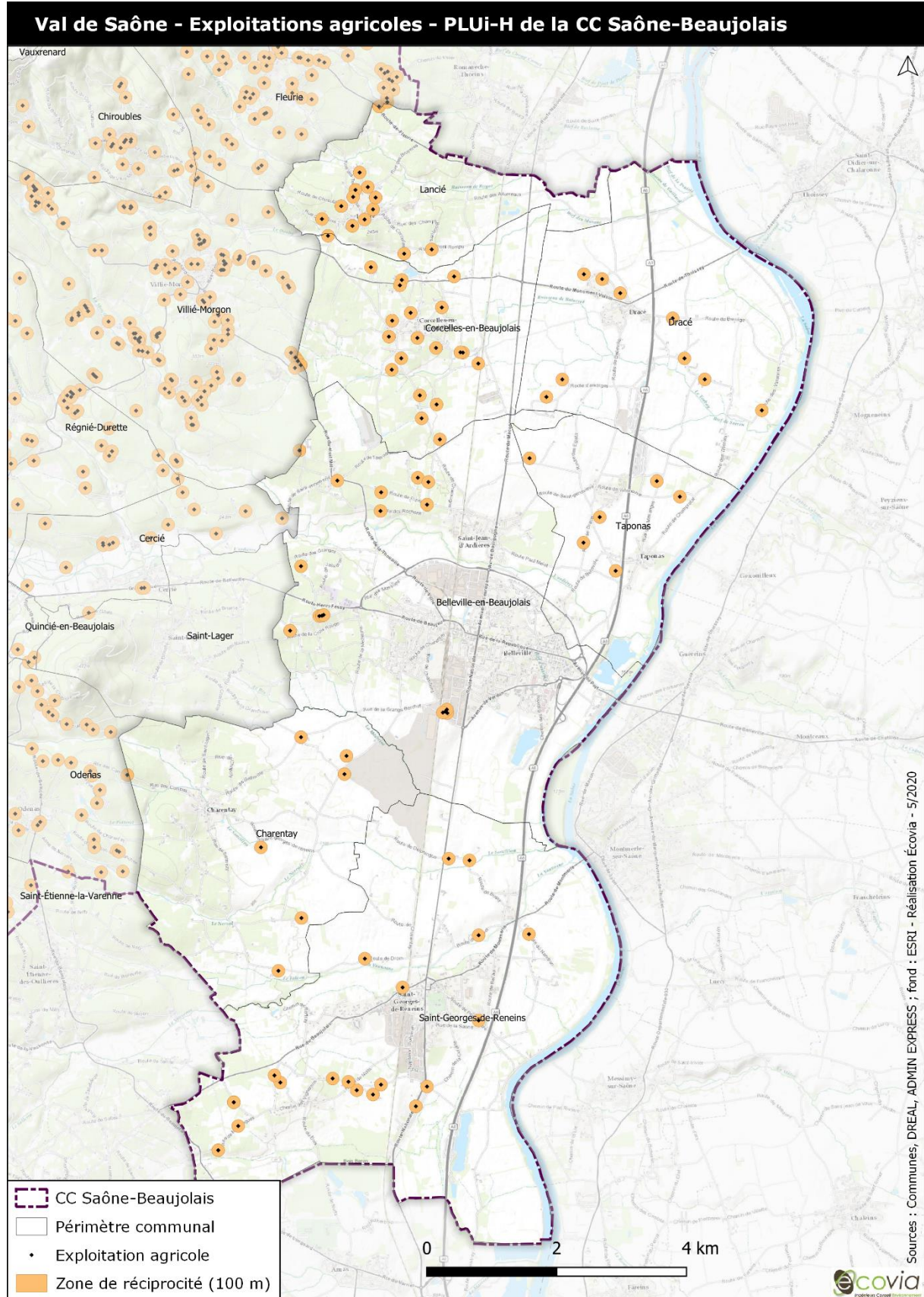
Aucun problème d'accès important n'a été recensé sur le Haut-Beaujolais. À noter néanmoins la fragilisation de certains ponts. Il arrive qu'en cas de mauvais déneigement en hiver, la coopérative Sodiaal refuse de se déplacer dans les exploitations pour récolter le lait, ce qui implique une perte du lait collecté et un manque à gagner pour l'agriculteur.

Selon le questionnaire diffusé aux agriculteurs du territoire, la majorité des exploitants sont propriétaires de leur siège d'exploitation et de la maison d'habitation. Ceux ne résidant pas sur l'exploitation, habitent dans la même commune que leur siège ou à moins de 20 km.

Plusieurs exploitants ont indiqué que leurs bâtiments techniques étaient proches d'habitations, voire enclavés et un quart des bâtiments sont jugés peu adaptés car anciens. Un tiers des agriculteurs interrogés disposent d'un site secondaire, en grande partie destiné au matériel et au stockage.







Conjoncture économique et cadre administratif

Plusieurs exploitants ont présenté leurs difficultés à affronter la situation économique actuelle (manque de valorisation commerciale, faiblesses des cours, etc.).

Les charges et le poids administratifs ont également été mentionnés à plusieurs reprises.

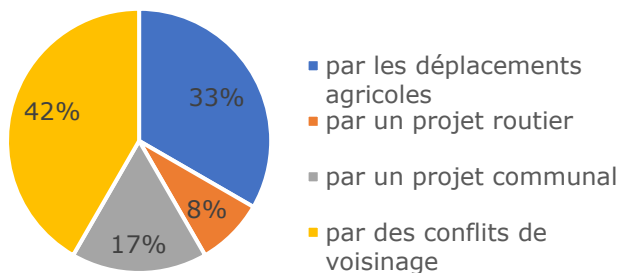
Accueil de nouveaux exploitants

Les exploitants habitant sur leur siège d'exploitation restent dans leur maison une fois à la retraite, ce qui pénalise la transmission de l'exploitation. Les nouveaux arrivants doivent donc trouver de nouveaux sites ou faire construire, ne serait-ce que pour répondre aux normes de production. Il arrive que les documents d'urbanisme ne permettent pas d'accepter le permis de construire de ces personnes qui ne peuvent alors pas s'installer sur le territoire.

Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des exploitants :

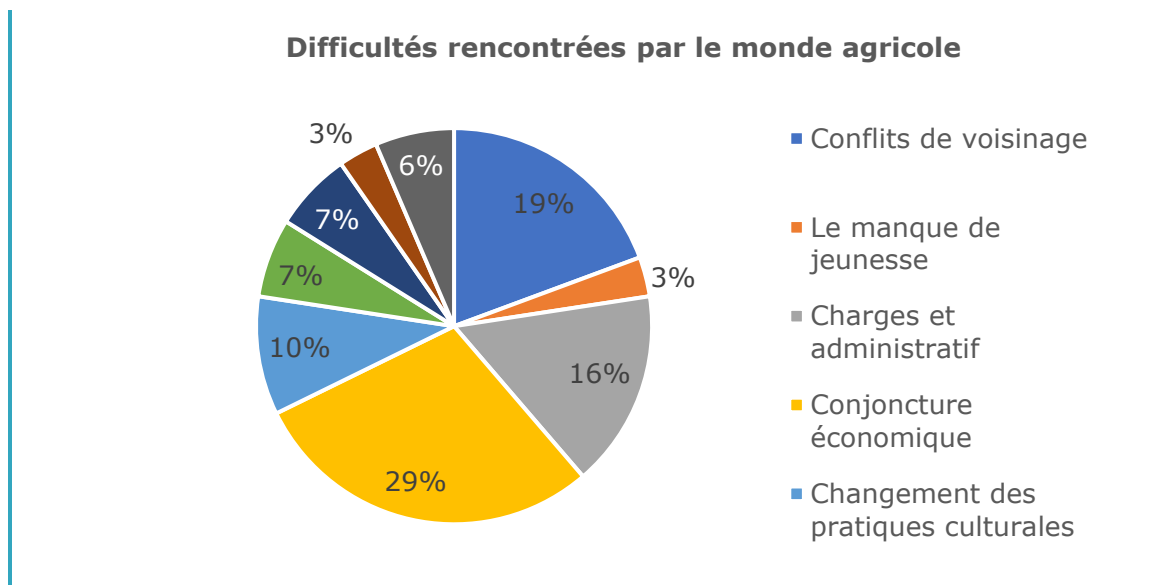
18% des exploitants agricoles déclarent des perturbations. Il est fait mention de projets communaux et routiers inquiétant certains exploitants, mais la majorité reflète ce qui est énoncé ci-avant, à savoir les conflits de voisinage et les déplacements agricoles.

Perturbations



Mais la principale difficulté évoquée par les agriculteurs ayant répondu au questionnaire est la conjoncture économique (manque de valorisation commerciale, baisse des cours du vin, etc.), suivie des conflits de voisinage (plaintes des voisins quant aux bruits et traitements phytosanitaires, etc.), de la charge administrative (trop de demande, trop de complexité).

En parallèle, certains exploitants mentionnent leurs difficultés à mettre œuvre des changements de pratique (désherbage, agriculture biologique), à développer leur activité du fait des règles d'urbanisme ou de la pression d'urbanisation. D'autres déplorent les nuisances et pollutions émises par leurs confrères et voisins exploitants ou le manque de jeunesse de la profession. Le climat est également cité comme source d'inquiétude.



→ Les principaux enjeux de la viticulture du Beaujolais

Un enjeu de solidarité et d'intégration territoriale

La viticulture est aujourd'hui confrontée à l'acceptation sociale des traitements, aujourd'hui nécessaires pour répondre à la fragilité exceptionnelle de la plante, sensible au développement de champignons, de pucerons ou de bactéries. Si la viticulture représente à peine 3% des surfaces agricoles en France, elle concentre 20% des fongicides répandus dans la nature.

Les résidus de pesticides se retrouvent peu dans le vin (niveaux très inférieurs aux limites maximales autorisées), mais les molécules sont en revanche répandues dans la nature : elles se répercutent sur la faune et la flore, contribuent à détruire les insectes dont les abeilles, et ont aussi des conséquences sur l'être humain : perturbateurs endocriniens, cancers. Souvent étalées autour de villages d'habitation voire touristiques, les zones de vignes sont particulièrement concernées par cette préoccupation.

Cet enjeu se trouve exacerbé par l'arrivée de nouveaux habitants de l'extérieur, moins compréhensifs et reconnaissants même si les paysages qui les ont séduits ont en très grande partie été créés par l'exploitation viticole.

Au plan national, suivant la directive pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, la filière viticole s'est engagée à réduire de 50% l'usage de produits phytosanitaires, notamment en modifiant ses modes de pulvérisation. Un label « haute valeur environnementale » (HVE) a aussi été mis en place, qui devrait théoriquement concerner la moitié des exploitations françaises en 2025. Mais le label créé par l'Etat est encore peu connu, des consommateurs comme des distributeurs voire des producteurs.

« La certification Terra Vitis va inclure la démarche HVE à partir de 2020 (et ce malgré des analyses coûteuses), ce qui ajoutera un certain nombre d'exploitations. L'objectif d'inclure la moitié des 840.000 hectares de vignes françaises dans le label d'ici 6 ans semble donc ambitieux : pour l'heure, le bio ne représente que 61000 hectares, et la certification Terra Vitis 11.000, soit moins de 10% du vignoble français.

De nouvelles démarches environnementales font leur apparition, notamment à l'aune du changement climatique qui nécessite d'adapter les cépages et la gestion de l'eau à la hausse des températures.

Un enjeu de diversification

Le Beaujolais est également touché par la crise vitivinicole mondiale du début du siècle et en une dizaine d'années, le chiffre d'affaires global du vignoble et le volume de production ont diminué de plus d'un tiers. Les cours des vins ont chuté pour l'ensemble des AOC locales, mais les coûts de

production sont restés stables. Les surfaces de vigne se réduisent, ce qui génère des besoins d'importantes recompositions paysagères. La diminution de tous les facteurs de production se répercute directement sur les revenus des vignerons.

Le Beaujolais tente de maintenir ses exploitations vitivinicoles en améliorant la compétitivité de la filière, élément nécessaire pour une gestion immédiate de la crise, et parmi les différentes mesures (baisse des coûts de production, régulation du marché...), la diversification (à partir de raisins ou de nouvelles productions agricoles sans lien avec la vitiviculture, les modes de commercialisation des vins ou encore le type d'activité de l'exploitation) est l'une des voies envisagées, soutenue par des politiques publiques locales, notamment le plan stratégique vitivinicole Beaujolais, validé en 2007, et le troisième programme intégré de développement agricole 2001-2014 du conseil régional Rhône-Alpes. Après une spécialisation du territoire vers la vitiviculture, notamment dans la deuxième partie du 20^e siècle, un retour vers un système agricole diversifié apparaît aujourd'hui plus pérenne.

L'arrachage définitif engage le territoire à réfléchir à d'autres productions agricoles alternatives à la vitiviculture. Différentes idées voient le jour dans le Beaujolais, mais aucune ne permet une réponse unique, surtout que le vignoble est très morcelé et pentu. Les cultures agricoles envisagées restent pour l'instant encore discrètes : des céréales (colza, tournesol), des petits fruits (cassis, framboises), du chanvre, du bois (merisiers, acacias), des chênes truffiers... L'élevage est également une piste envisagée pour l'entretien des parcelles de vignes arrachées.

Un enjeu d'affirmation des spécificités territoriales

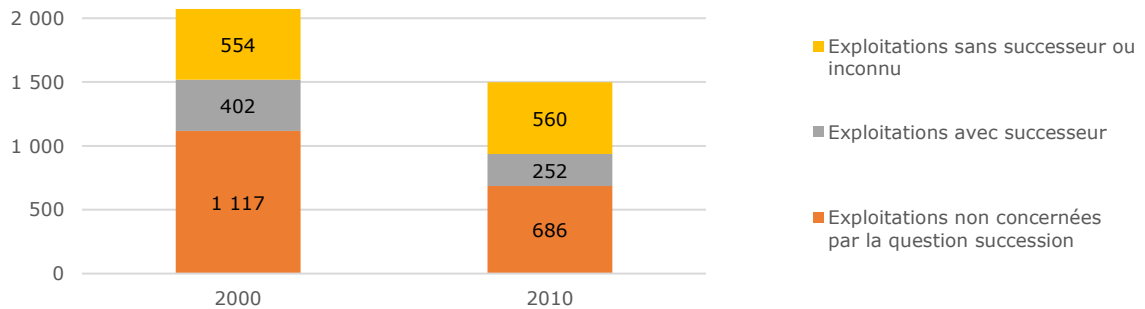
Parallèlement à un travail de renforcement de l'image positive du beaujolais, passablement écornée par l'image trop ponctuelle du Beaujolais nouveau, une requalification interne du vignoble se dessine. Ainsi, les acteurs du territoire vitivinicole du Beaujolais cherchent à se réapproprier leur histoire, au travers de démarches de patrimonialisation. Le patrimoine paysager et le patrimoine rural, dont fait partie le patrimoine viticole, bénéficient en effet d'un véritable engouement sociétal, que ce soit dans l'idée de préserver la qualité d'un cadre de vie pour les habitants ou de mettre à disposition une campagne idéale pour les personnes extérieures, notamment les citadins. Ils tendent à valoriser les ressources locales dans une démarche d'affirmation de la spécificité des territoires. Ils concourent également à la mise en place de dynamiques de développement économique local : création d'activités et d'emplois, accueil touristique (dont l'œnotourisme), caractère résidentiel, etc. Ces démarches de patrimonialisation répondent ainsi à une véritable demande sociétale, mais elles ont également pour intérêt de reconstruire une identité territoriale forte. Celle-ci est partagée par l'ensemble des acteurs du Beaujolais, et pas uniquement par les protagonistes de la filière vitivinicole. Cette patrimonialisation apparaît alors comme un facteur de maintien de l'activité vitivinicole locale, et permet de redonner du sens à la production agricole traditionnelle. Elle est un processus de valorisations économique, symbolique et sociale.

→ Une profession vieillissante et peu de successeurs

De manière générale, en France et plus particulièrement dans les territoires ruraux, la moyenne d'âge de la population augmente. La profession agricole ne fait pas exception et les plus de 50 ans sont de plus en plus nombreux.

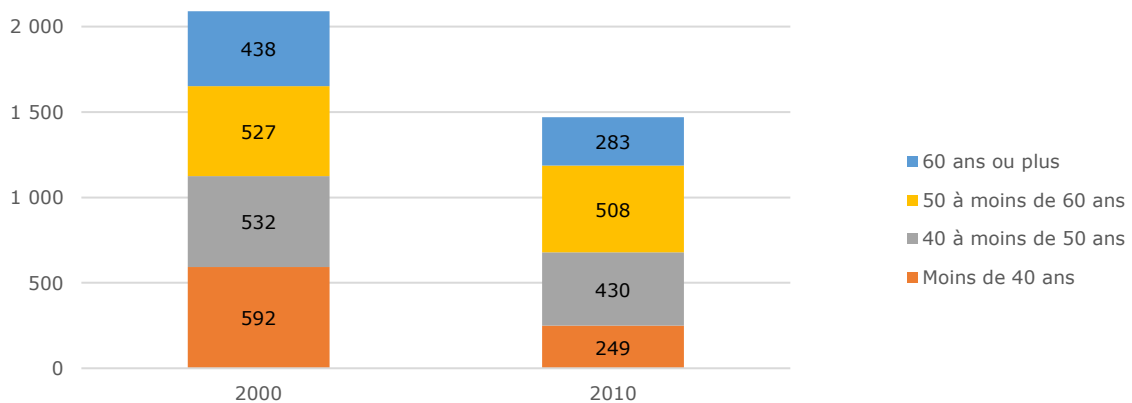
Sur le territoire intercommunal, en 2010, il y a moins de candidats à la reprise qu'en 2000 (252 contre 402), et le nombre d'exploitations sans successeur a augmenté de 1%. Cette dernière catégorie concerne toutefois 35% des exploitations.

Évolution de la reprise des exploitations agricoles de la CC Saône-Beaujolais



50% des exploitants de la CC Saône-Beaujolais ont plus de 50 ans (45% en 2000) et la part des moins de 40 ans a diminué par rapport à 2000 (-58%).

Évolution de l'âge du chef d'exploitation ou du premier coexploitant de la CC Saône-Beaujolais



Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des exploitants :

Parmi les exploitants interrogés, 26% ont un successeur connu, et parmi les 13% ayant comme projet une retraite ou la cessation de leur activité les deux tiers n'ont pas de successeur.

Un enjeu de reprise et pérennisation de l'agriculture

Plusieurs critères entrent dans le maintien de la dynamique agricole. Outre une stabilisation des prix du marché, difficilement contrôlables, la reprise agricole nécessite :

Une image favorable de la profession et l'accès à une formation agricole

En 2017, le Rhône compte 16 établissements d'enseignement agricole accueillant 2 600 élèves et 500 apprentis répartis sur l'ensemble du territoire. L'offre de formation couvre l'ensemble des niveaux, allant du cycle orientation collège (niveau VI) aux diplômes de vétérinaire à VetagroSup, d'ingénieur agronome à l'ISARA ou au doctorat en centre de recherches (IRSTEA, INRA Lyon).

L'enseignement de niveau supérieur au bac (niveaux III et supra) est surreprésenté avec 16% des élèves (11% pour la région). En revanche, il est sous-représenté avec 28% des apprentis (40% pour la région). La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 13 établissements accueillant 1 900 élèves. Le Rhône accueille les sièges de 4 CFA dits « sans mur », leurs sections de formation étant accueillies dans les locaux des établissements de toute la région.

Sur le territoire de la CC Saône-Beaujolais, il existe un lycée agricole à Belleville-en-Beaujolais (lycée Bel-Air). Il propose plusieurs formations en rapport avec la viticulture, de la 4^e au BTS.

Les capacités financières des repreneurs

L'évolution constatée des formes sociétaires des exploitations agricoles peut constituer une solution pour aider à l'installation de jeunes. Les formes sociétaires de plusieurs associés avec séparation des biens personnels et professionnels connaissent un certain succès. La mutualisation permet également de répondre à des attentes sociales (accès à des congés, repos les week-ends, etc.). En revanche, ce modèle peut également inciter à une production plus intensive pour dégager plus de revenus avec un changement profond des modes de production.

Au niveau national, il existe depuis une dizaine d'années une dynamique d'installation de jeunes non issus de famille d'agriculteurs qui se positionnent sur des plus petites installations et sur des modèles différents (apiculture, gîtes, transformation sur place, accueil à la ferme, circuits courts).

Vers une diversification de l'activité agricole

La survie de l'exploitation peut passer par une diversification des activités. En effet, en 2010, 232 exploitations agricoles réalisaient au moins une activité de diversification, soit 15% des exploitations.

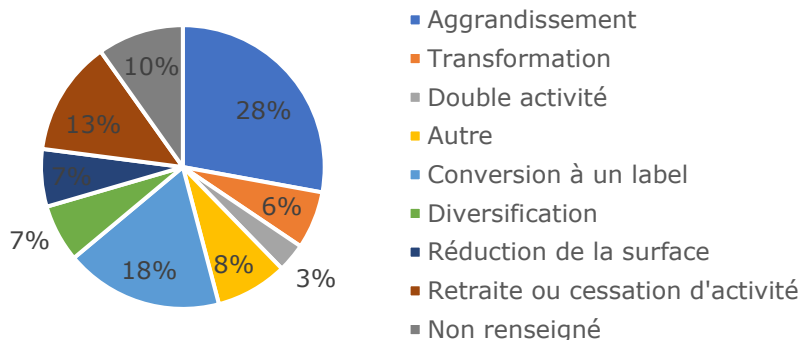
Exploitations ayant une activité de diversification en 2010 (Source : RGA)

	CC Saône-Beaujolais
Exploitations réalisant une activité de diversification	232
Part de l'ensemble des exploitations	15%
Exploitations transformant des produits non laitiers (fruits, légumes, viandes)	19
Exploitations transformant des produits laitiers	16
Exploitations réalisant du travail à façon	97
Exploitations proposant un service d'hébergement restauration	91

Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des exploitants :

Les exploitants souhaitant se diversifier s'orientent surtout vers le gîte (40%), la prestation de désherbage mécanique et la production d'énergie (20%), la production de bière (1 %). 10% n'ont pas de projet défini.

Quels sont vos projets dans les 10 prochaines années ?



Avez-vous pour projet de diversifier votre activité ? si oui, précisez le type d'activité (méthanisation, production d'énergie solaire, gîte, etc.)



→ Une qualité du terroir beaujolais reconnue (SOURCE : INAO, 2018)

Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des exploitants :

Parmi les atouts évoqués par les personnes ayant répondu au questionnaire, c'est la qualité du terroir qui est le plus souvent citée (42% des occurrences).

Afin de se démarquer ou de s'extraire des prix fluctuants des matières premières sur le marché national, les exploitations agricoles peuvent avoir recours à de la labélisation (AOC/AOP, label rouge, IGP).

La viticulture du Rhône en fait le premier département de la région pour la production sous signe officiel de qualité. En 2018, il compte 23 AOP, dont 19 AOP viticoles, 3 AOP fromagères et 6 IGP. En 2017, l'agriculture biologique engage 429 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. Le Rhône occupe le 10e rang régional, avec une surface en « bio » de 12 200 ha, soit 9% de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 19,5% par an (10,2% au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement la vigne (2e rang régional) et les fruits et légumes (4e rang).

Sur le territoire de la communauté de communes Saône-Beaujolais, il existe de nombreux labels dont la majorité concerne la viticulture. Une quinzaine d'exploitations du territoire sont habilitées en production Label Rouge : quatre exploitations sont labellisées pour l'agneau, huit pour la viande bovine et trois pour la volaille.

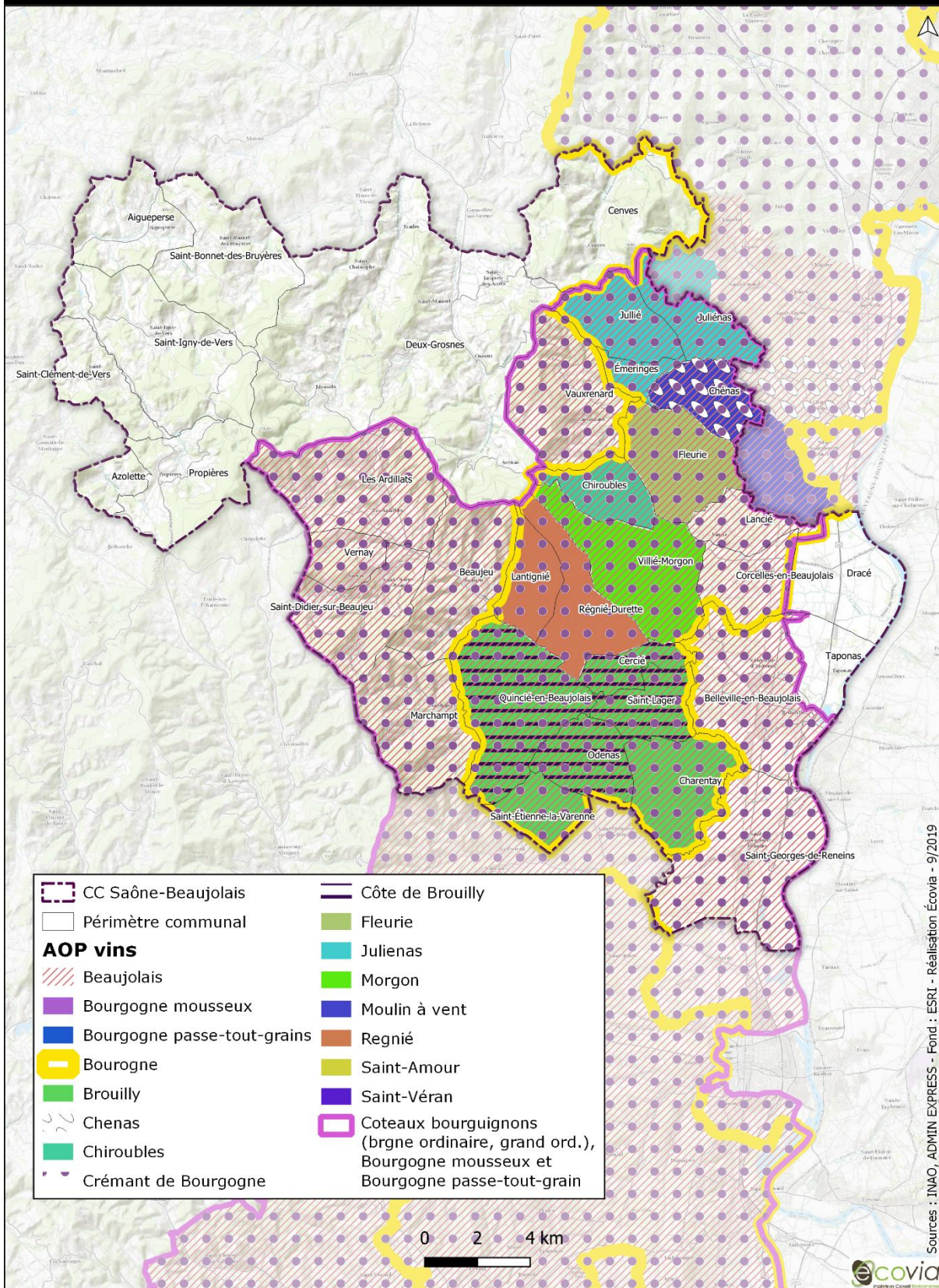
Labels agricoles (AOP-IGP et AOC) de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Type de label	Label	Communes	Produits	Surface délimitée (ha)	Surface plantée (ha)
AOC – Appellation d'origine contrôlée	Beaujolais (Beaujeu, Cercié, Charentay, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Lager, Vauxrenard, Beaujolais Villages)	Beaujeu,	Blanc, rosé, rosé nouveau ou primeur, rouge, rouge nouveau ou primeur	651 (622) ²	197
		Belleville-en-Beaujolais,		547 (0)	375
		Cercié,		256 (247)	17
		Charentay,		765 (412)	234
		Chiroubles,		481 (469)	0
		Chénas,		475 (475)	3
		Corcelles-en-Beaujolais,		551 (0)	265
		Émeringes,		203 (156)	94
		Fleurie,		1029 (994)	7
		Juliénas,		513 (513)	0,6
		Jullié,		318 (297)	113
		Lancié,		441 (328)	280
		Lantignié,		505 (495)	325
		Les Ardillats,		215 (65)	49
Marchampt,	493 (284)	162			
Odenas,	671 (671)	0,2			
Quincié-en-Beaujolais,	1176 (1096)	531			
Régnié-Durette,	814 (810)	62			
Saint-Didier-sur-Beaujeu,	69 (27)	12			
Saint-Étienne-la-Varenne,	482 (482)	214			
Saint-Georges-de-Reneins,	491 (0)	126			
Saint-Lager,	634 (568)	50			
Vauxrenard,	473 (229)	127			
Vernay,	11 (0)	2			
Villié-Morgon	1471 (1458)	82			
	Bourgogne		Blanc, claret ou rosé, gamay rouge mousseux, nouveau ou primeur, passe-tout-grain rosé, passe-tout-grain rouge, rouge	-	-
	Brouilly ou Brouilly cru du Beaujolais	Cercié, Charentay,		202	175
	Côte de Brouilly ou Côte de Brouilly cru du Beaujolais	Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Lager		155	144
				534	376
				147	101
				165	130
				361	298

	Charolais	Aigueperse, Azolette, Cenves, Deux-Grosnes, Les Ardillats, Propières, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Igny-de-Vers, Vernay	-	-	
	Chénas ou Chénas cru du Beaujolais	Chénas	82	60	
	Chiroubles ou Chiroubles cru du Beaujolais	Chiroubles	475	329	
	Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire		Blanc, blanc nouveau ou primeur, clairet ou rosé, rouge	-	-
	Crémant de Bourgogne		Blanc, rosé	-	-
	Fine de Bourgogne Marc de Bourgogne	Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Charentay, Chénas, Chiroubles, Corcelles-en-Beaujolais, Émeringes, Fleurie, Juliéna, Jullié, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Lager, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon		-	-
	Fleurie ou Fleurie cru du Beaujolais	Fleurie		994	807
	Juliéna ou Juliéna cru du Beaujolais	Émeringes, Juliéna, Jullié		2 513 88	2 450 80
	Mâconnais	Cenves	Fromage de chèvre	994	807
	Morgon ou Morgon cru du Beaujolais	Villié-Morgon		1340	1100
	Moulin-à-Vent ou Moulin-à-Vent cru du Beaujolais	Chénas		326	297
	Régnié ou Régnié cru du Beaujolais	Lantignié, Régnié-Durette		6 743	4 555
	IGP – Indication géographique protégée	Charolais de Bourgogne	Aigueperse, Azolette, Belleville-en-Beaujolais, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Deux-Grosnes, Odenas, Propières, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Lager, Taponas, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon	-	-
		Emmental français Est-Central	Toutes les communes de la CC Saône-Beaujolais	-	-

	Volailles de l'Ain	Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Charentay, Corcelles-en-Beaujolais, Dracé, Lancié, Odenas, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Lager, Taponas	-	-
	Comtés Rhodaniens	Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Charentay, Chiroubles, Corcelles-en-Beaujolais, Émeringes, Fleurie, Juliéas, Jullié, Lancié, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Lager, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon	-	--

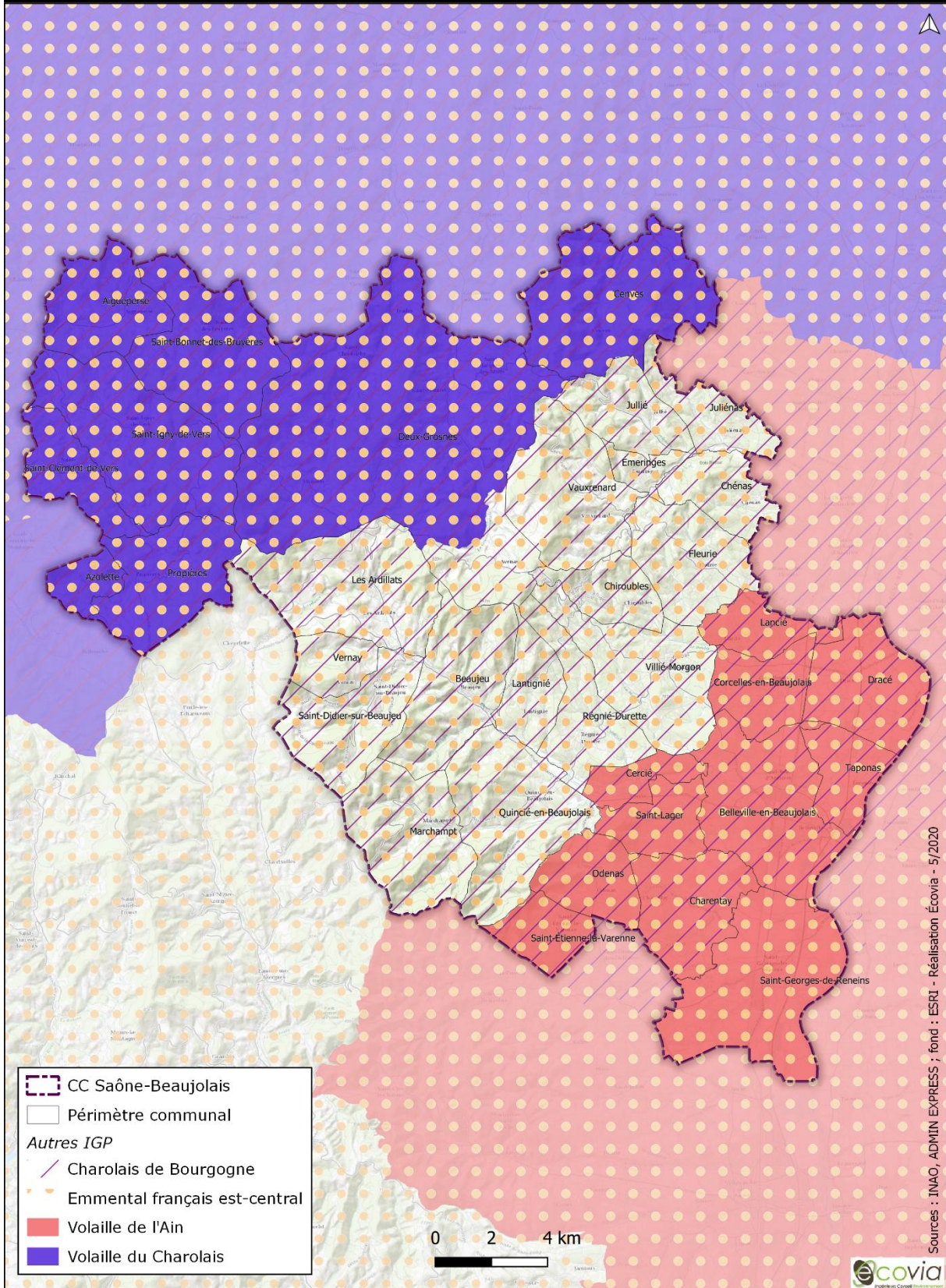
AOP vins - PLUi-H de la CC Saône-Beaujolais



Sources : INAO, ADMIN EXPRESS - Fond : ESRI - Réalisation Écovia - 9/2019



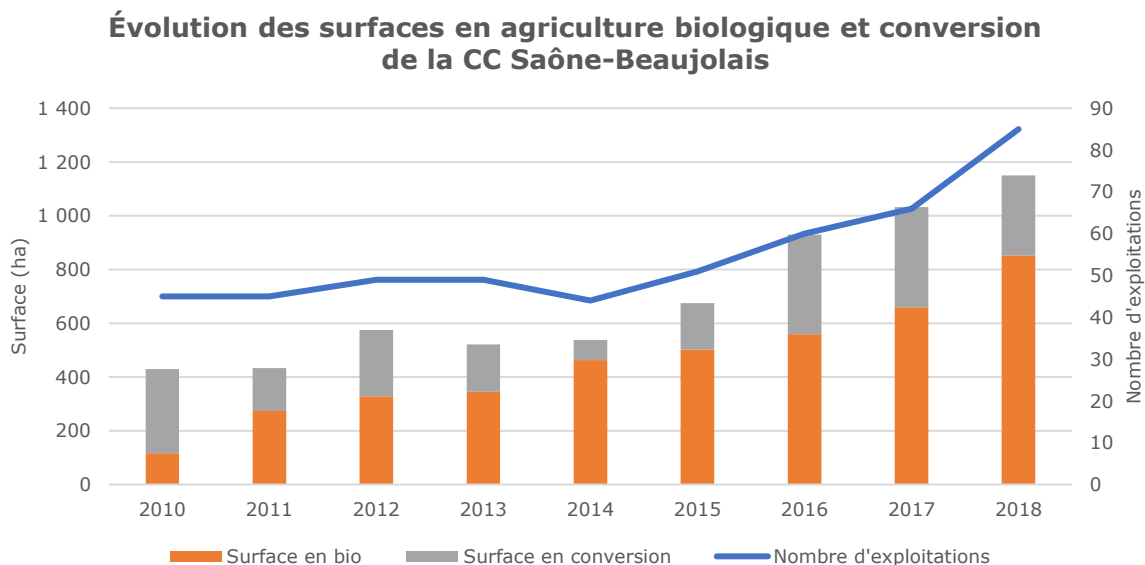
Autres IGP (2019) - PLUi-H de la CC Saône-Beaujolais

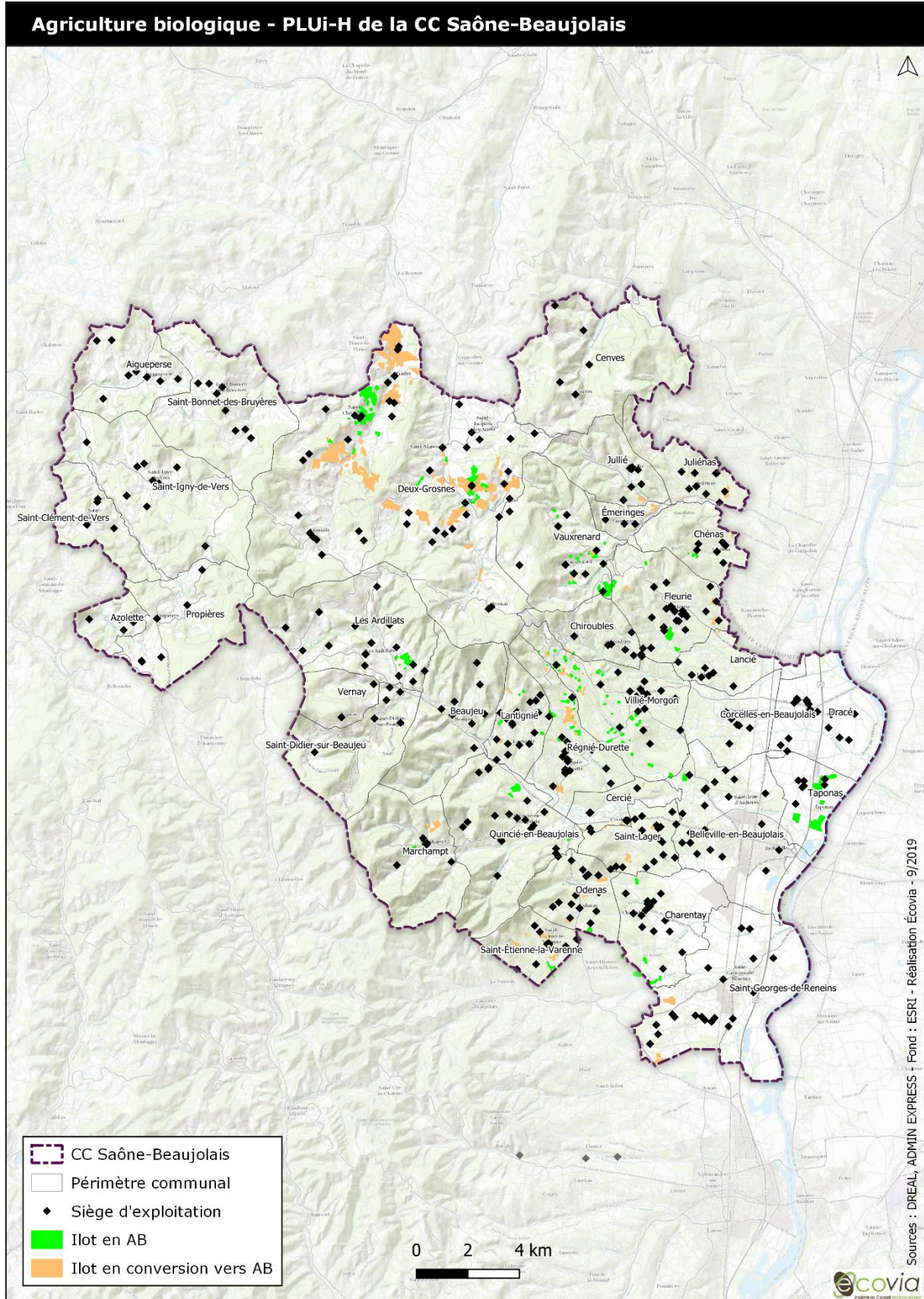


Sources : INAO, ADMIN EXPRESS ; fond : ESRI - Réalisation Écovia - 5/2020



Sur le territoire de la Communauté de communes Saône-Beaujolais, l'agriculture biologique concerne 1 150 ha en 2018, soit 6% de la surface agricole, dont 297 (25%) sont en conversion. La surface en agriculture biologique a augmenté de 632% entre 2010 et 2018, et le nombre d'exploitations est passé de 45 à 85 (+89%).





Dans le Rhône, 44% des exploitations produisent sous un signe officiel de qualité. En corollaire, 42% des exploitations commercialisent en circuits courts (1er rang régional). Cette pratique concerne la moitié des exploitations viticoles, mais aussi les exploitations mixtes du Pilat et de l'Ouest lyonnais à proximité de son aire de chalandise.

Sur les 1 538 exploitations de la CC Saône-Beaujolais, 827 sont impliquées dans au moins un circuit court, soit plus de 50%.

Débouchés locaux de la filière agricole sur la CC Saône-Beaujolais en 2018

CC Saône-Beaujolais	
Exploitations impliquées dans au moins un circuit court	827
Exploitations impliquées en vente directe	821
Exploitations réalisant + de 75% de leur chiffre en circuit court	31

Une consommation d'espaces agricoles en baisse entre 2000 et 2010, mais qui touche très fortement l'agriculture

SOURCES : SPOT THEMA, AGENCE D'URBANISME

Entre 2000 et 2010, l'agence d'urbanisme estime que 210 ha d'espaces agricoles ont été consommés sur le territoire des deux anciennes communautés de communes, soit une réduction de 1 %.

Consommation d'espaces agricoles et naturels (sources : Spot Thema, Agence d'urbanisme)

	2000	2005	2010	2000-2010
Espaces artificialisés	2 930	3 031	3 157	8%
Espaces agricoles	28 236	28 137	28 026	-1%
Espaces naturels	19 938	19 938	19 921	0%

Lorsqu'on croise les données de consommation d'espaces (issue du traitement des données MAJIC) avec l'occupation du sol, l'on s'aperçoit que 93 ha d'espaces agricoles ont été artificialisés entre 2007 et 2017 (contre 24 ha de milieux naturels). Malgré le biais représenté par le croisement avec l'occupation du sol uniquement de l'année 2013, il est bien visible que l'artificialisation des sols se fait en priorité au détriment des terres agricoles (30% des 310 ha consommés au total, et près de la moitié à partir de 2013).

Consommation d’espaces agricoles entre 2007 et 2017 (sources : OSCOM2013, sur la base des données MAJIC)

Année	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Eaux continentales	Surfaces indéterminées	Total (y compris territoires déjà artificialisés)	Part des espaces agricoles
2007	6,7	3,3	0,0	0,2	41,4	16%
2008	11,3	3,0	1,1	0,1	45,0	25%
2009	8,4	3,1	0,2	0,2	35,5	24%
2010	3,5	3,6	0,1	0,1	31,6	11%
2011	8,1	1,8	0,3	0,8	28,0	29%
2012	6,0	2,0	0,9	1,4	30,8	20%
2013	15,6	3,0	0,1	5,2	33,1	47%
2014	13,3	1,9	0,1	3,2	28,4	47%
2015	10,6	1,0	0,0	1,3	18,5	58%
2016	9,1	1,7	0,0	1,8	17,5	52%
Total	93	24	3	14	310	30%
Répartition	30%	8%	1%	5%		

Consommation d'espaces agricoles entre 2007 et 2017 (sources : OSCOM2013 et MAJIC)

Année	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Eaux continentales	Surfaces indéterminées	Total (y compris territoires déjà artificialisés)	Part des espaces agricoles
2007	6,7	3,3	0,0	0,2	41,4	16%
2008	11,3	3,0	1,1	0,1	45	25%
2009	8,4	3,1	0,2	0,2	35,5	24%
2010	3,5	3,6	0,1	0,1	31,6	11%
2011	8,1	1,8	0,3	0,8	28	29%
2012	6,0	2,0	0,9	1,4	30,8	20%
2013	15,6	3,0	0,1	5,2	33,1	47%
2014	13,3	1,9	0,1	3,2	28,4	47%
2015	10,6	1,0	0,0	1,3	18,5	58%
2016	9,1	1,7	0,0	1,8	17,5	52%
Total	93	24	3	14	310	3 %
Répartition	30%	8%	1%	5%		

2.2. Une filière sylvicole à fort potentiel de développement, mais qui rencontre des difficultés

SOURCES : CRPF, ONF, FIBOIS, ASLGF DU MONT SAINT-RIGAUD, FRANSYLVA, QUESTIONNAIRES SYLVICULTEURS

Le code forestier affirme les trois fonctions essentielles de la forêt : économique, environnementale et sociale. La forêt beaujolaise, inscrite dans une région de bocage, participe à la préservation de la biodiversité et des paysages, à la protection de la qualité de l'eau et répond aux attentes de la société (paysage, loisirs, tourisme, etc.) Elle permet une production de bois, dans le respect de l'équilibre de cette multifonctionnalité.

La filière économique forêt/bois se décompose en trois principaux maillons : la ressource, la transformation et les marchés. Les produits forestiers sont transformés pour être valorisés au sein de marchés qui constituent un indicateur de la bonne santé de la filière. L'ensemble des acteurs se doit de veiller au développement de ces marchés, qui assurent entraînement et dynamisme de toute la filière. Sans débouché, la forêt ne trouverait pas d'intérêt économique à être gérée et exploitée. Le bon fonctionnement de l'intégralité de la filière forêt-bois à l'échelle régionale est conditionné par d'une part le développement des marchés, et d'autre part un niveau de compétences professionnelles adaptées.

La forêt constitue le socle de la stratégie de cette filière économique. Sans une forêt durablement gérée, pérenne et dynamique, les outils de transformation régionaux ne pourront pas perdurer et les marchés seront à terme totalement déconnectés de la ressource locale.

→ Un tiers du territoire couvert par la forêt

SOURCES : AGRESTE, DRAAF, DREAL

Le Beaujolais est la plus grande région forestière du département du Rhône, comportant 70% des espaces forestiers du département, et 90% des forêts résineuses. La forêt se localise principalement sur les Monts du Beaujolais, dans des conditions très favorables à la production résineuse :

- Climat à tendance montagnarde ;
- Pluviométrie élevée et forte humidité atmosphérique ;
- Sols acides, avec des réserves en eau moyennes à bonnes.

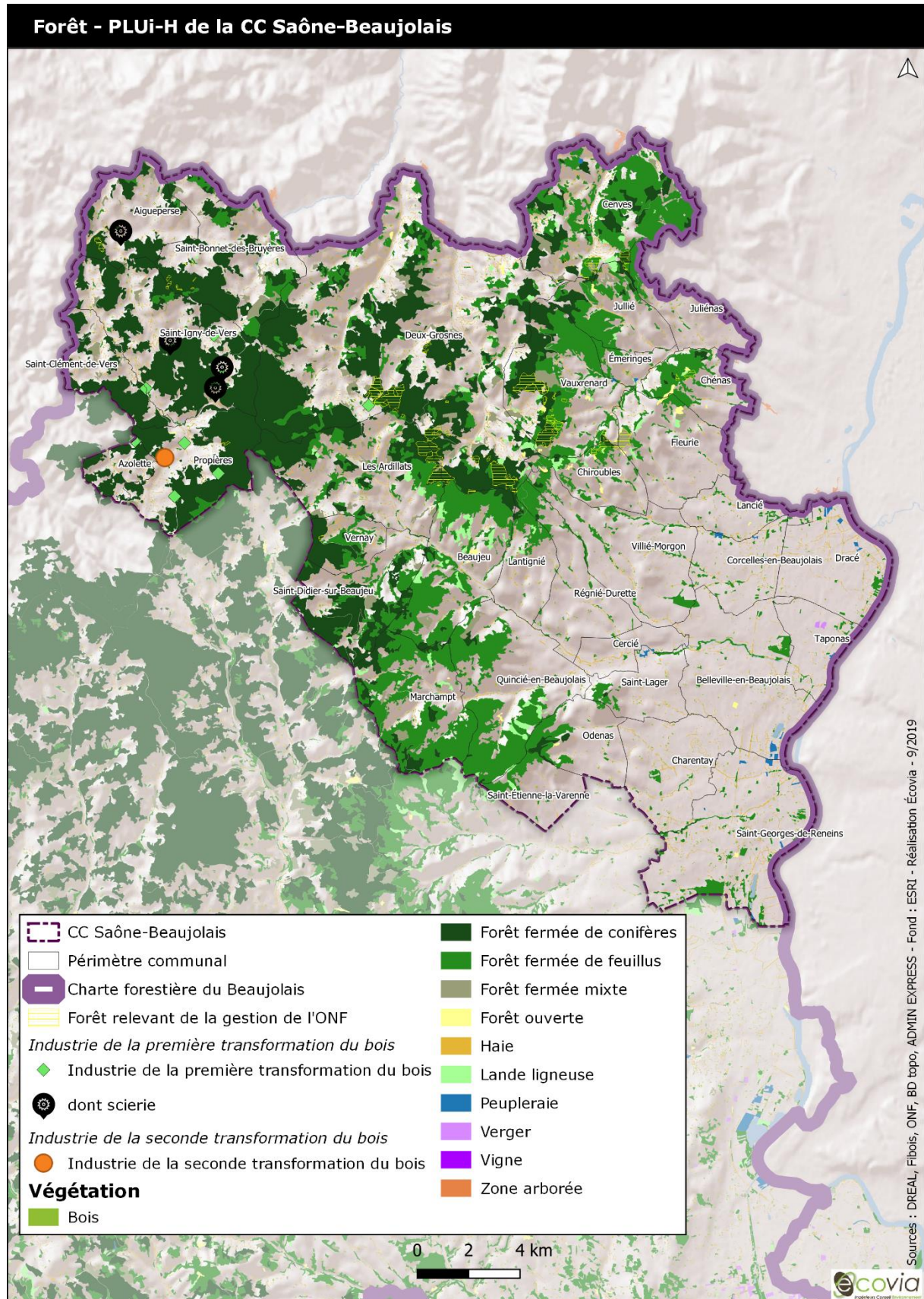
Ainsi, le Massif du Beaujolais figure parmi les plus beaux massifs de France et d'Europe, pour la production de Douglas de haute qualité.

La filière bois concerne plus spécifiquement un peu plus de 17 000 ha, soit 33% de la CC Saône-Beaujolais, dont 54% de résineux et 35% de feuillus.

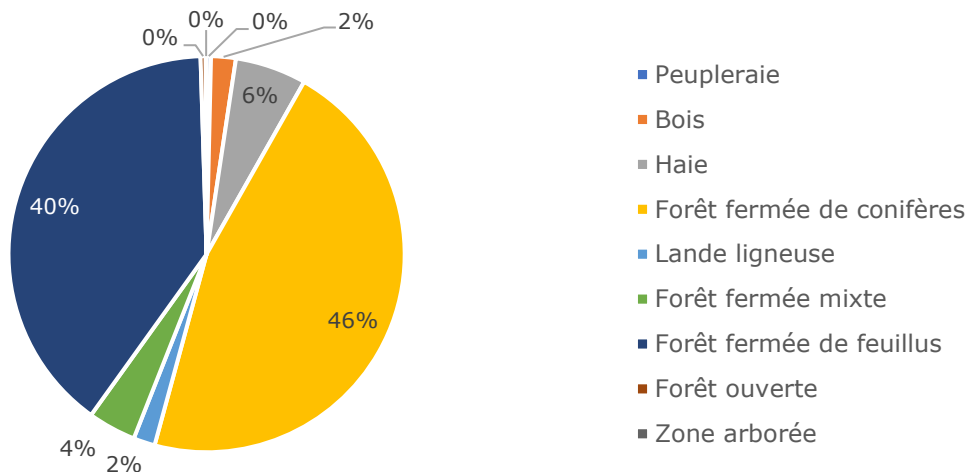
Il s'agit d'une forêt jeune avec un volume de bois important, bien souvent issu de plantations de résineux sur d'anciens espaces agricoles.

Les peuplements résineux sont caractérisés par la place croissante du pin douglas, essence aux qualités technologiques très intéressantes, la jeunesse de cette forêt résineuse (16 000 ha de peuplements de moins de 40 ans) — phénomène accentué par la tempête de 1999 — et une productivité très élevée (15 à 20 m³/ha/an). Originaire du continent nord-américain, le Douglas a été choisi pour ses caractéristiques techniques et sa croissance rapide. S'adaptant très bien aux climats humides, résistant aux sécheresses estivales autant qu'aux froids hivernaux, le Douglas s'adapte très bien aux sols acides au massif.

Les peuplements feuillus se localisent surtout sur les coteaux, dominant le val de Saône. Ils comprennent pour majorité un mélange de taillis, avec des arbres de futaie, souvent de médiocre qualité (62%) et des taillis simples, à base de chêne (38%). Ils sont composés de chênes, de châtaignier, de frêne, d'érable, de hêtres, de charmes, de robiniers, de peuplier, etc. Plus exigeants en matière de sols et de profondeurs, ils s'adaptent moins bien sur le massif.



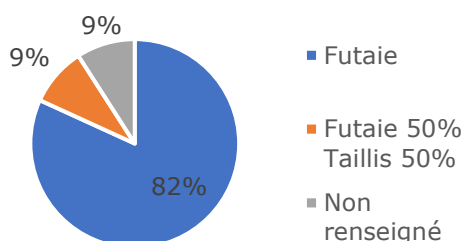
Répartition surfacique des boisements de la CC Saône-Beaujolais selon le type (hors vignes et vergers)



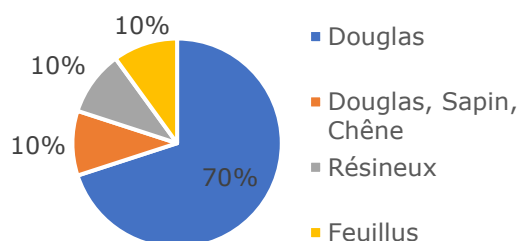
Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des sylviculteurs :

Les sylviculteurs ayant répondu au questionnaire exploitent plus de 340 ha, soit une trentaine d'hectares chacun. Ils sont tous propriétaires de la totalité. Le régime dominant est la futaie, majoritairement composée de résineux (Douglas).

Régime dominant

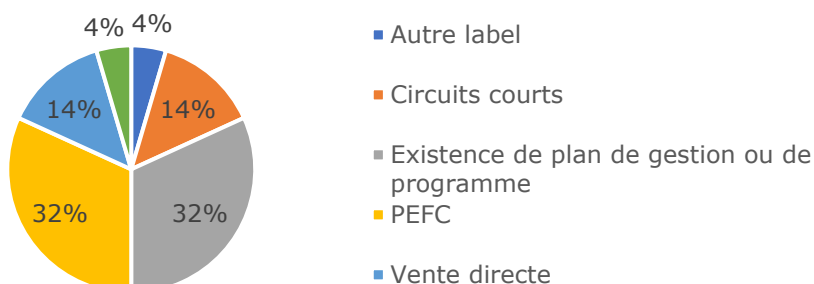


Essences dominantes



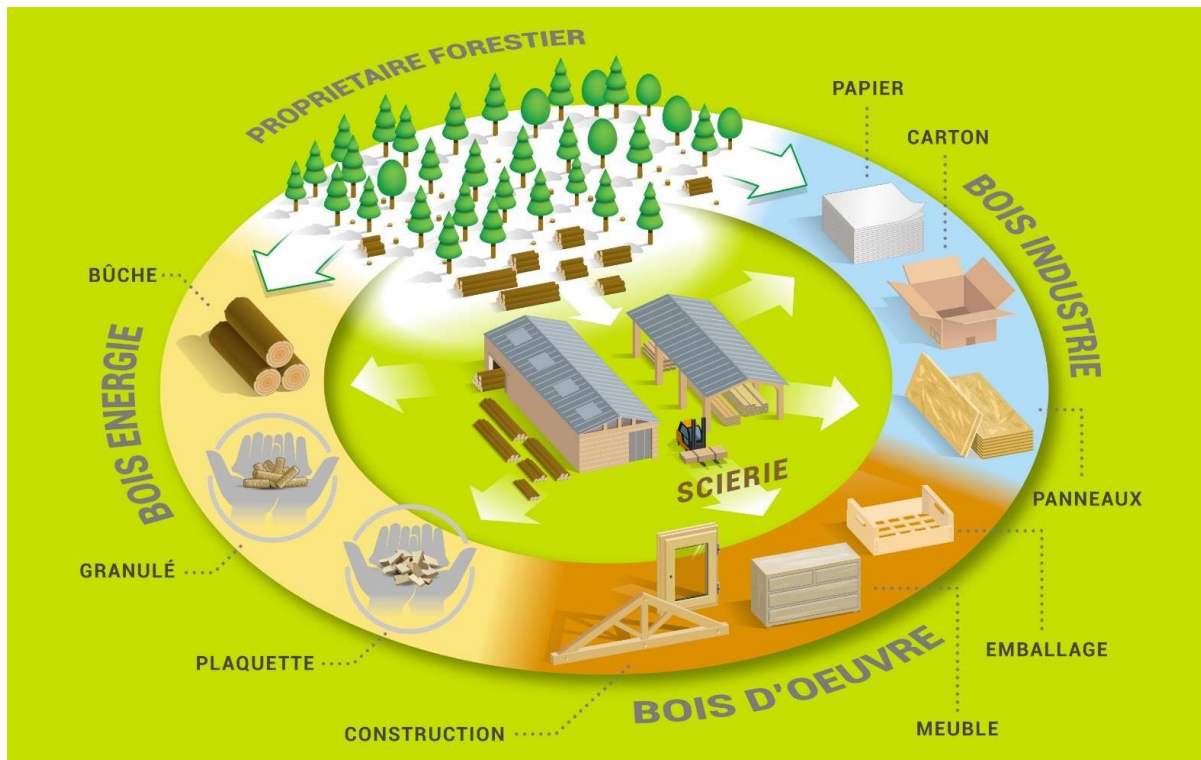
La sylviculture produit sous label, puisque 33% des répondants produisent du bois PEFC. D'autres spécificités sont également déclarées : 14% des exploitants commercialisent en circuit court et 14% font de la vente directe. Par ailleurs un tiers des répondants déclare l'existence d'un plan de gestion.

Spécificités



→ Une filière bois dynamique

La filière bois suit plusieurs étapes, et plusieurs acteurs en sont les maillons : les propriétaires forestiers à la base (sylviculteurs), les entreprises de première (sciage et soupe) et de seconde transformations (papèterie, emballage, bois-énergie, bois d'œuvre).



Les différents usages du bois coupé en forêt (source : Fibois, d'après david-michaudon.com)

D'après le CRPF, la plupart des forêts sont cultivées et exploitées. La filière forêt-bois est particulièrement dynamique sur le territoire. Elle représente une source importante d'emplois en zone rurale : exploitants forestiers, bûcherons, débardeurs, scieurs, etc. Au total, 800 entreprises de la filière bois sont recensées sur le massif du Beaujolais Vert en 2014, dont 207 entreprises pour 367 emplois sur le territoire de la CC Saône-Beaujolais :

- 83 entreprises forestières, pour 98 emplois ;
- Quatre scieries, pour 17 emplois ;
- Une entreprise fabricant des emballages, à Belleville-en-Beaujolais ;
- 75 menuiseries, dont 103 emplois dépendent ;
- 28 entreprises de charpenterie et construction bois, pour un total de 74 emplois ;
- Négoce tous matériaux, qui représente 15 entreprises et 37 emplois ;
- Une entreprise bois-énergie située à Saint-Igny-de-Vers.

Les données cartographiques de la DREAL indiquent dix installations de première transformation du bois et deux de seconde transformation sur le territoire intercommunal en 2015.

La filière est surtout orientée vers le bois de construction. À ce sujet, la CC Saône-Beaujolais s'est engagée le 20 décembre 2018 à privilégier le bois dans les marchés publics en signant la **charte « Construction publique exemplaire »** afin de :

- Promouvoir l'utilisation du bois sous toutes ses formes, matériau et énergie ;
- D'étudier, en tant que maître d'ouvrage public la solution bois, notamment local, dans ses deux usages (matériau et énergie) et de s'assurer lors du lancement de toute nouvelle procédure de passation de marché, de la meilleure prise en compte du bois local.

Une diminution constante du nombre de scieries

Le nombre de scieries est en diminution constante et s'explique principalement par l'arrêt de l'activité à la suite du départ en retraite du dirigeant. Avec une moyenne d'âge des dirigeants de plus de 50 ans, ce phénomène devrait s'accroître dans les années à venir.

L'essentiel de l'activité des scieries porte sur le sciage de résineux. Les entreprises proposent majoritairement des débits sur liste et des standards, s'adaptant ainsi à la demande des clients. À noter que seuls 30% du bois récolté est scié sur le territoire de la CC Saône-Beaujolais.

Une filière bois-énergie en développement

Les réseaux de chaleur se développent sur le territoire et partout ailleurs. Pour répondre à la demande actuelle, le bois énergie est issu soit du bois d'éclaircie, des rémanents et pour une petite part des taillis, soit de sous-produit des scieries. En effet, seuls 50% du bois qui rentre en scierie sont utilisés en bois d'œuvre.

Une entreprise bois-énergie d'envergure régionale a été recensée sur le territoire, il s'agit de l'entreprise « Eau Énergie » située à Saint-Igny-de-Vers.

De nombreux acteurs du bois présents sur le territoire

Ci-après sont présentés quelques acteurs du territoire, il s'agit d'une liste non exhaustive.

FIBOIS

L'association FIBOIS a pour vocation la promotion et l'animation de la filière bois locale. Elle regroupe et met les informations concernant la filière et les savoir-faire à la disposition des professionnels. En juillet 2015, la FIBOIS et le territoire du beaujolais ont travaillé ensemble pour créer une association des entreprises forestières, l'ARDEF, afin d'améliorer les échanges entre les entreprises et le territoire.

FRANSYLVA

FRANSYLVA est le syndicat des propriétaires sylviculteurs, il s'agit d'une fédération nationale. Il compte 1 300 adhérents dans le Rhône dont environ 500-510 dans le nord du département.

ASLGF du Mont Saint-Rigaud

L'association syndicale libre de gestion forestière du Mont Saint-Rigaud est basée à Deux-Grosnes, au col de Crie. Elle compte 57 adhérents possédant 1 134 parcelles pour 873 hectares : 60% de Douglas, 5% de feuillus et 35% de sapins et quelques épicéas. Toutes les parcelles sont labellisées PEFC.

L'ASLGF du Mont Saint-Rigaud a pour but d'accompagner le remembrement, son rôle est d'aider et de conseiller les adhérents, par le biais d'un expert forestier, afin de permettre la mutualisation des travaux, la vente groupée de bois, etc.

L'association a également mis en place une expérimentation et planté des érables sycomores et quelques alisiers. Il s'agit d'observer si ces essences peuvent se développer et peut-être déboucher sur de nouvelles plantations et valorisations.

→ Une propriété forestière morcelée

Le code forestier fixe les règles qui garantissent la gestion durable des forêts. Au niveau régional, un Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) établit pour la forêt privée le cadre des objectifs et des sylvicultures possibles. Ce document est conforme au Code forestier et approuvé par l'État.

Le Code forestier encadre et réglemente l'élaboration de documents de gestion durable des forêts qui sont considérés comme une garantie de gestion durable. En forêt privée, il s'agit du règlement type de gestion, du code de bonnes pratiques sylvicoles et du Plan simple de gestion (PSG). Ce dernier est obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha, et facultatif pour celles d'au moins 10 ha. Pour chacune d'elles, il comporte une analyse des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la forêt, ainsi qu'un programme des coupes et travaux sur les 10 à 20 ans à venir.

Plus de 7 000 propriétaires forestiers se partagent la forêt sur le territoire de la CC Saône-Beaujolais, dont 96% sont des privés. Les propriétés font en moyenne 2,4 ha.

La forêt publique (forêt communale et domaniale) représente seulement 4% de la surface forestière totale, et une grande partie appartient au Département du Rhône. Les surfaces les plus importantes se situent dans le Haut-Beaujolais, notamment autour du massif du Mont Saint-Rigaud. Le conseil général possède quelques forêts départementales disséminées sur le territoire. Les forêts domaniales sont certifiées PEFC dans leur ensemble.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est un établissement public composé de 11 délégations régionales : les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le CNPF agit en vue d'un développement durable des forêts françaises et passe par une gestion durable dont l'objectif est de garantir leur diversité biologique, leur productivité et leur capacité de renouvellement. Cette gestion s'appuie sur le code forestier et suit différents documents de gestion durable :

- Pour les forêts privées, le code des bonnes pratiques sylvicoles ;
- Le règlement type de gestion ;
- Le plan simple de gestion : le CRPF agréé les documents de gestion durable conformément au schéma régional de gestion sylvicole qui prévoit la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 25 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé.

Sur le territoire de la CC Saône-Beaujolais, 181 parcelles de forêts sont soumises à l'obligation de réaliser un plan simple de gestion.

2% des boisements du territoire intercommunal sont sous gestion de l'ONF :

- Forêt communale de Juliéna (15 ha) ;
- Forêts de la commune et du CCAS de Propières (2 ha) ;
- Forêt départementale d'Avenas (Deux-Grosnes) (322 ha) ;
- Forêt communale de Vauxrenard (55 ha) ;
- Forêt de l'hôpital local de la Clayette (9 ha) ;
- Forêt des hospices de Beaujeu (92 ha) ;
- Forêt communale de Chénas (11 ha) ;
- Forêt communale de Cenves (23 ha) ;
- Forêt sectionale d'Aigueperse (8 ha).

→ La charte forestière du Beaujolais

La charte forestière de territoire (CFT), prévue dans la cadre de la Loi d'Orientation forestière de juillet 2001, permet d'engager une réflexion partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux sur la dynamique forestière. L'objectif est de définir collectivement une stratégie de développement pour la filière forêt/bois sur le territoire pour les années à venir.

La démarche de la Charte du Beaujolais vert a été lancée en 2012, huit communes de la CC Saône-Beaujolais sont alors adhérentes (Cenves, Deux-Grosnes, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Aigueperse, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Clément-de-Vers, Propières et Azolette). Le portage administratif est assuré par le Syndicat mixte du Beaujolais et Charlieu-Belmont Communauté.

La stratégie de la Charte forestière de territoire du massif du Beaujolais vert s'articule autour de 5 enjeux :

1. Gérer la forêt dans l'intérêt collectif
2. Mobiliser durablement la ressource forestière
3. Soutenir la filière bois locale
4. Mieux connaître la forêt et le bois
5. Animer, suivre et évaluer la Charte

Le nom de la charte initialement prévu « Charte forestière du Beaujolais vert » évolue au cours de l'animation en « Charte forestière du Beaujolais ». Aujourd'hui, le périmètre de la Charte a évolué et concerne la totalité de la CC Saône-Beaujolais ainsi que Charlieu-Belmont communauté, la CA Villefranche Beaujolais Saône, la CC Beaujolais Pierres Dorées et la CC de l'Ouest Rhodanien.

→ Contraintes et enjeux rencontrés par le monde de la sylviculture

Une multiplicité de propriétés

Avec une surface moyenne des parcelles de moins de 2,5 ha, la gestion de la forêt et la mobilisation des propriétaires forestiers s'avèrent difficiles. Les successions, la dissémination du patrimoine forestier en petits îlots, la difficulté pour trouver les parcelles, etc. ne font pas de la gestion de la forêt, une priorité pour de nombreux propriétaires ou héritiers. Néanmoins, ce phénomène a l'avantage de favoriser la diversité des peuplements avec des arbres d'âges différents.

L'ONF estime qu'il faut sensibiliser les communes et collectivités à se rendre propriétaire de forêt, ce qui pourrait permettre de limiter ce phénomène.

Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des sylviculteurs :
Les sylviculteurs ayant répondu au questionnaire mentionnent également la difficulté à gérer les parcelles, souvent petites.

Un rôle économique à conforter

D'après FRANSYLVA, le Haut Beaujolais est une forêt de production, avec un rôle économique, il est donc important de permettre une meilleure exploitation. Le travail manuel disparaissant au profit d'une exploitation plus mécanisée, les infrastructures sont à adapter (desserte, retournement, routes forestières, etc.). Il est important de maintenir d'une activité forestière locale notamment via le maintien du tissu de scieurs locaux.

De plus, d'après Fibois les fermetures de sites (du fait de la vétusté des bâtiments, de départs en retraite, ou des contraintes liées à des habitations proches) impliquent de permettre aux sites restants de se développer.

D'après le CRPF, il y a parfois de bonnes capacités pour l'implantation de feuillus (noyers, merisiers, chênes, érables, peupliers, robinier, etc.) qui pourraient être développées sur la partie plus en plaine, versant est viticole ou val de Saône. Cela pourrait permettre de diversifier la filière.

Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des sylviculteurs :
La principale difficulté de la filière sylvicole évoquée dans les réponses au questionnaire est la filière économique qui est à développer afin de répondre aux besoins locaux.

Une desserte forestière jugée insuffisante

Le territoire est doté d'un schéma de desserte depuis 2008, porté par Fibois. L'objectif est d'améliorer les conditions de mobilisation de la ressource forestière. Cet outil permet de proposer aux collectivités et aux financeurs un programme d'investissement pluriannuel répondant aux objectifs du schéma.

La création de routes forestières continue à se mettre en place sur le territoire. En moyenne, une route est créée par an. Les difficultés financières et logistiques (très grand nombre de propriétaires) rendent cette tâche longue et fastidieuse.

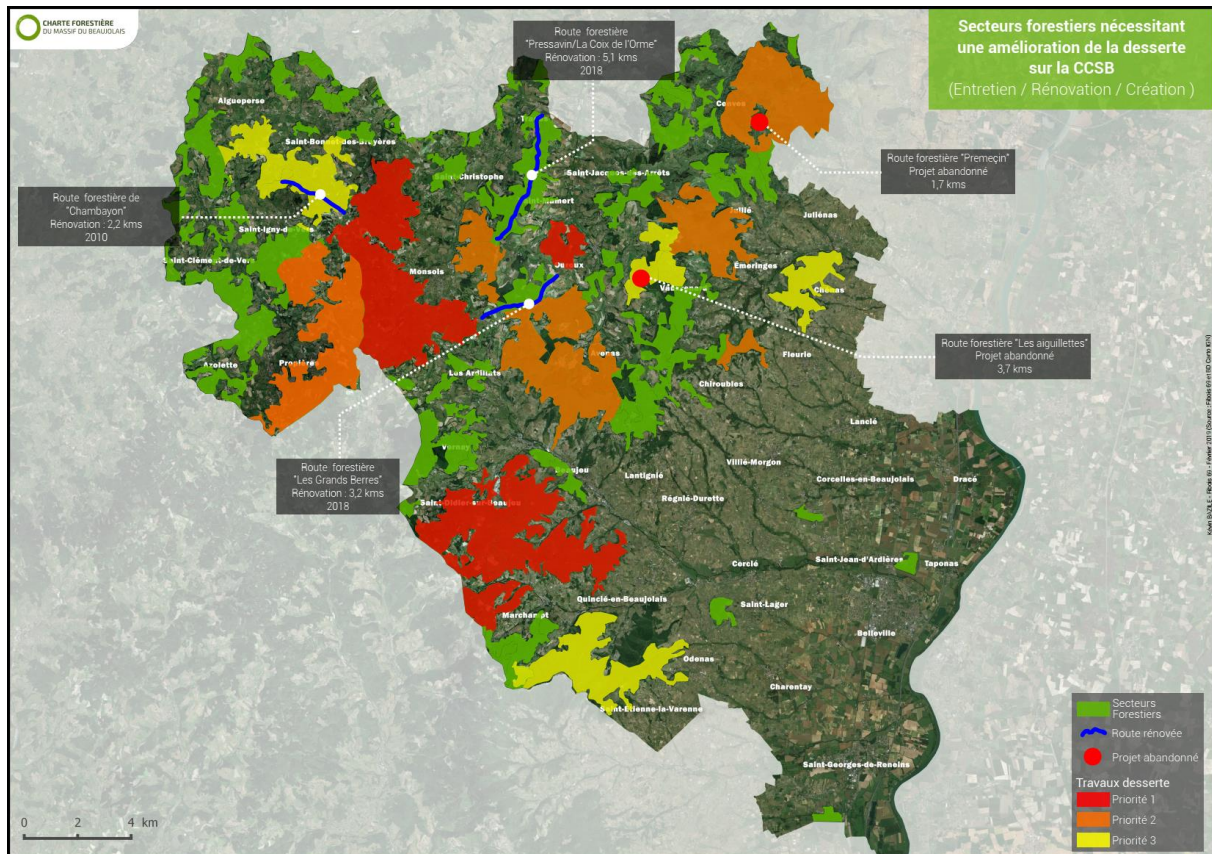
Le réseau de desserte a actuellement une carence de plus de 300 km de piste au total. Néanmoins, l'accès aux parcelles est de bonne qualité. Il n'y a pas de parcelle enclavée sur le territoire même si cela peut être amélioré. Globalement, le massif du beaujolais Vert est relativement accessible, ne comportant pas de parcelle impossible d'accès. Néanmoins, il est nécessaire de continuer à développer un réseau de desserte afin d'assurer la circulation des exploitants forestiers.

Le réseau de places de dépôt est quant à lui insuffisant. Primordial pour le dépôt et le stockage du bois, la création de nouvelles places de dépôt et une gestion adaptée apparaît comme prioritaire.

Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des sylviculteurs :
Les problèmes d'accessibilité et de desserte représentent 14% des occurrences dans les réponses des questionnaires.

Trois projets prioritaires ont été proposés afin d'améliorer la desserte forestière sur le territoire de la CC Saône-Beaujolais :

- La Teyssonnière à Monsols (Deux-Grosnes) : 4,3 km à rénover, voire trois places de dépôt ;
- Le Thel à Ouroux (Deux-Grosnes), pour résorber un point noir (passage de grumiers entre deux maisons du hameau) en le contournant ;
- Les Chières à Les Ardillats, également pour résorber un point noir (enfouissement chaussée dans le hameau).



Carte n°1 - Secteurs nécessitant une amélioration de la desserte sur le périmètre de la CC Saône-Beaujolais (source : Fibois)

En revanche, cette amélioration de la desserte présente des impacts sur l'environnement, potentiellement sur le tourisme et les loisirs également.

Une volonté de développer le marché local

Le développement des circuits courts est une volonté partagée par les acteurs de la filière (ASLGF, Fibois, etc.). Ainsi, le but de l'association du Mont Saint-Rigaud était d'abord de fédérer les forestiers privés, puis de faire travailler les entreprises locales (aujourd'hui, les scieries sont souvent hors de la région, voire en Belgique). Plusieurs petites scieries sont à une trentaine de kilomètres, avec différentes spécialités (palettes, charpentes, etc.). Le développement du local se fait petit à petit, mais le territoire manque de grosses entreprises (lamellé-collé par exemple qui a besoin d'infrastructures pour le sciage, le séchage, le rabotage, et le collage dont le marché est en plein essor).

L'impact paysager de la monoculture de Douglas

Ces forêts de Douglas ont un impact paysager certain, et leur exploitation se fait souvent par coupe rase, du fait des machines spécifiques utilisées.

D'après l'ASLGF du Mont Saint-Rigaud, certains choisissent de se tourner vers une diversification des essences et un mélange de feuillus et résineux, soit en alternant les parcelles, soit en alternant les rangs au sein d'une même parcelle. Il y a beaucoup de réticences, mais c'est l'orientation qui est prise de plus en plus.

Un avenir incertain face au changement climatique

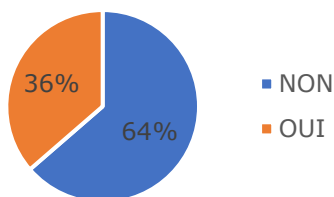
Les acteurs ont conscience du changement climatique et de ce qu'il pourrait impliquer. Quelques expérimentations sont menées, avec des tests de nouvelles essences, mais l'avenir reste très incertain.

Selon l'ONF et le CRPF, il s'agirait également de maintenir une gestion multifonctionnelle et diversifiée alliant production de bois, protection des milieux et accueil du public, avec le développement d'une sylviculture irrégulière. Et, notamment sur l'amont forestier, il faudrait également veiller à développer les documents de gestion durable (plans simples de gestion, codes de bonnes pratiques sylvicoles, etc.) et accompagner sur les bonnes pratiques (notamment nouvelles sylvicultures, âges d'exploitabilité, etc.).

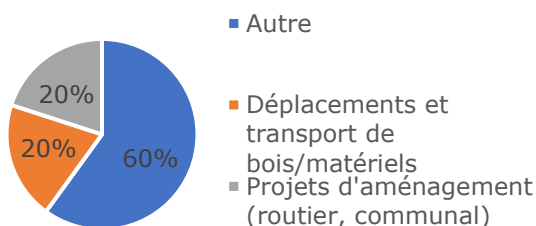
Enseignements complémentaires de l'enquête auprès des sylviculteurs :

Un peu plus d'un tiers des sylviculteurs témoignent de perturbations : dont 20% du fait de projets d'aménagement (problème de desserte et de quais de stockage), 20% du fait des déplacements, et les autres perturbations sont surtout liés à des problèmes de conflits d'usage (envahissement par le public, dépôt d'ordures, vandalisme, vol, quads).

Présence de perturbations

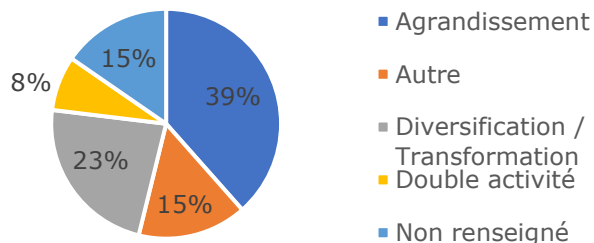


Quel(s) type(s) de perturbation(s) ?



Néanmoins, les sylviculteurs ont des projets. Ainsi, parmi les personnes ayant répondu au questionnaire, le plus grand nombre a pour projet d'agrandir, puis 23% s'orientent vers une diversification ou une transformation (passage de taillis en futaie, parfois un passage à la futaie irrégulière, travail sur la qualité des bois, etc.), 8% visent une double activité.

Quels sont vos projets dans les 10 prochaines années ?



3. Une activité engendrant des impacts environnementaux

L'agriculture et la sylviculture ont des incidences environnementales (positives ou négatives) non négligeables.

3.1. Les impacts sur l'air, le climat et l'énergie

SOURCES : DIAGNOSTIC DU PCAET DE LA CC SAONE-BEAUJOLAIS

L'agriculture émet des polluants atmosphériques (96% du NH₃ émis sur le territoire et 21 et 26% des particules) et des gaz à effet de serre (22% des émissions en 2015), ce secteur est en outre, avec la sylviculture responsable de 4% des consommations énergétiques du territoire. Cependant, il peut être facteur de réduction des GES et des consommations d'énergies fossiles, grâce à des pratiques plus vertueuses (réduction des intrants, agroforesterie, agroécologie, développement des agrocultures et de la méthanisation, etc.). La sylviculture et l'agriculture permettent néanmoins, grâce à une gestion durable, de stocker du carbone (41% du carbone stocké par les forêts du le territoire pour seulement un tiers des surfaces, et le reste est stocké par les cultures, les prairies et les vignobles).

3.2. De forts impacts sur l'eau

SOURCES : DIAGNOSTIC DU PCAET DE LA CC SAONE-BEAUJOLAIS

L'agriculture émet des polluants aquatiques (nitrates, pesticides, etc.) et est également à l'origine de pressions quantitatives sur la ressource, du fait de l'irrigation nécessaire à certaines cultures.

3.3. Un impact sur les sols et les milieux naturels non négligeable

Le volume de biomasse mobilisé et exporté, en diminuant le taux de matière organique des sols, impacte leur fertilité, leur capacité de rétention de l'eau ou des nutriments, et leur activité biologique. Les conditions de récolte et l'usage de machines sont également susceptibles de jouer sur le tassement du sol et ses caractéristiques.

La biodiversité forestière dépend étroitement des micro habitats disponibles et donc de la nature et des volumes de bois vivants ou morts. La récolte des menus bois notamment peut modifier le milieu au profit d'espèces en milieu ouvert et une récolte accrue est susceptible de modifier les trames vertes. Les pratiques agricoles et itinéraires techniques (travail du sol, utilisation de pesticides, type de culture) peuvent accroître ou diminuer la biodiversité.

3.4. Une vulnérabilité de ces filières face aux changements climatiques à venir

SOURCES : DIAGNOSTIC DU PCAET DE LA CC SAONE-BEAUJOLAIS

L'agriculture, un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre dans la région, est également la principale cible des conséquences du changement climatique du fait de la grande dépendance des productions agricoles au climat. Les productions intensives seront nettement influencées par un quelconque changement d'un des facteurs primordiaux.

3.5. Quel devenir de l'agriculture ?

→ Des cultures fragiles

En matière de culture céréalière, le maïs représente 40% de la surface cultivée. Particulièrement vulnérable aux impacts du dérèglement climatique, sa période de culture lui fait subir le réchauffement estival, qui sera plus important. De plus, il est sensible au stress hydrique et bénéficiera peu de la concentration élevée en CO₂.

Le blé étant une culture d'hiver, il devrait plutôt bénéficier du changement climatique : l'augmentation des températures, la diminution du risque de gel et l'augmentation du CO₂ devraient globalement accroître les rendements. À plus long terme, son évolution est plus incertaine notamment à cause du développement des ravageurs, et du risque d'échaudage en fin de cycle.

Le colza devrait également tirer parti de la réduction des risques de gel, mais son principal handicap face au changement climatique concerne les sécheresses à l'automne en début de cycle, qui pourraient être marquées sur le territoire. L'impact global devrait donc être mitigé.

En ce qui concerne le tournesol, il est difficile de tirer des conclusions claires concernant sa vulnérabilité. Il semble qu'à moyen terme, ses rendements devraient peu évoluer avec le changement climatique. Il devrait bénéficier des concentrations en CO₂ et être moins pénalisé par le stress hydrique que le maïs. Mais cet impact pourrait toutefois le pénaliser à long terme.

Enfin, les prairies devraient largement bénéficier de l'augmentation des températures couplée à l'augmentation du CO₂ qui aura pour effet d'accroître les rendements. L'effet du stress hydrique ne devrait pas être suffisamment important pour compenser ce phénomène sur le territoire.

→ Une viticulture sensible, malgré des capacités d'adaptation

En matière viticole, le cépage Gamay, cépage quasi exclusif du Beaujolais, possède une grande capacité d'adaptation, bien qu'il reste sensible aux climats trop chauds. Il craint le millerandage, en conditions climatiques défavorables lors de la floraison (pluviométrie). Cépage précoce, il est sensible au gel tardif, mais son aptitude à produire des fleurs sur les bourgeons secondaires assure quand même une petite récolte. Sa maturité précoce lui fait craindre les grillures du soleil.

Dans ce contexte, outre les attaques que pourra subir le vignoble et qui pourront réduire les volumes de récoltes, il peut être attendu également un changement dans le type de vins produits. En effet, Éric Duchêne, ingénieur agronome INRA qui étudie les enjeux du changement climatique sur les activités viticoles en France, précise que « les répercussions ne se limitent pas au bouleversement du calendrier de développement : la physiologie même des plantes et leur qualité finale s'en trouvent modifiées » (Astier & Binctin, 2015).

En plus de modifier profondément l'organisation du travail des viticulteurs, le changement climatique risque donc de transformer les vins et donc peut être le cahier des charges de l'AOC.

Les productions hors-sol dépendantes des productions extérieures vont aussi subir fortement les changements climatiques s'ils s'associent à des baisses de rendements des fournisseurs par exemple. Au contraire, un climat plus doux laisse entrevoir l'arrivée possible de nouvelles cultures adaptées comme le sorgho ou la vigne en plus haute altitude à moyen terme. Cependant, des problèmes sanitaires touchant les cultures sont aussi à envisager. Il est donc important de prendre des mesures préventives et de se préparer à faire évoluer les pratiques agricoles et les modes de production en même temps que les probables répercussions climatiques du réchauffement à venir.

→ Une filière sylvicole sensible aux évolutions climatiques annoncées

S'agissant de la filière forestière, deux types de forêts coexistent sur le territoire entre les peuplements de douglas et les peuplements de feuillus en mélange. Le dérèglement climatique va se traduire par un stress hydrique, une multiplication des tempêtes et fréquences des incendies, un développement et une prolifération de ravageurs et pathogènes. L'augmentation des sécheresses affectera la productivité du douglas et pourrait entraîner des épisodes de dépérissements et de mortalité à l'horizon 2040. Il sera donc indispensable de choisir les essences forestières les plus adaptées pour l'exploitation en fonction des conditions climatiques futures.

Rechercher de nouvelles espèces (agriculture et sylviculture) adaptées aux nouvelles conditions climatiques pour pérenniser les productions est donc l'un des chantiers à engager.

4. Synthèse

Légende			
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Couleur verte Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Couleur rouge Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	50% des exploitants ont plus de 50 ans	↗	La tendance est à la baisse du nombre d'exploitations (-52% entre 2000 et 2010) et à l'augmentation des surfaces moyennes.
+	Un terroir reconnu par des labels	?	Le changement climatique est susceptible d'impacter les espèces présentes et les cultures.
+	Plus de 900 ha en agriculture biologique	?	La tendance est à la hausse des surfaces et nombre d'exploitation en bio. Le changement climatique est susceptible d'impacter les espèces présentes et les cultures.
-	Espaces agricoles en régression	↗	La tendance est à l'artificialisation des espaces agricoles.
+	Espaces forestiers étendus, souvent labellisés PEFC	↗	La tendance est à l'augmentation des surfaces boisées. De plus en plus de parcelles sont labellisées. Le changement climatique est susceptible d'impacter les espèces présentes et les cultures.
-	Certaines forêts de Douglas en monoculture, à l'impact paysager important	?	
-	Morcellement de la forêt	?	Les actions mises en place par les associations, l'ONF et le CRPF devraient permettre d'améliorer ces situations.
+	Desserte suffisante...	?	
-	... mais réseau de places de dépôt limité	?	

Les enjeux sont les suivants :

- Maintenir les surfaces agricoles, notamment celles à forte valeur agronomique et y compris celles en friche actuellement afin de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Préserver les conditions d'exploiter (agriculture et sylviculture) : maintenir l'accès aux parcelles pour leur gestion et exploitation (transport, stockage, etc.), permettre l'accueil et le développement des activités ;
- Limiter la consommation d'espaces forestiers pour l'urbanisation ;
- Restaurer et préserver le maillage bocager ;
- Permettre le développement d'une agriculture et une sylviculture de qualité, respectueuses de l'environnement et résilientes face aux changements climatiques ;
- Permettre et encourager l'utilisation du bois (matériau et énergie) dans les nouvelles constructions ;
- Anticiper sur les conflits d'usages en réservant des espaces tampons entre zones agricoles et urbaines, notamment dans les coteaux et le Val de Saône ;
- Anticiper et accompagner l'arrêt des activités, notamment permettre le changement de destination, là où aucune exploitation ne sera reprise.